
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 28 mai 2018
13 h**

**Séance tenue le lundi 28 mai 2018
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoît Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stéphanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Luis Miranda et Mme Marie-Josée Parent.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LA PROPOSITION DE RETOURNER LE DOSSIER INSCRIT À L'ARTICLE 80.01 (20.24) AU COMITÉ EXÉCUTIF DU CONSEILLER PEREZ ET DE LA CONSEILLÈRE BOIVIN-ROY :

M. Richard Deschamps, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Luis Miranda, Mme Marie-Josée Parent et M. Jocelyn Pauzé.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LA PROPOSITION D'AMENDEMENT DES CONSEILLERS PEREZ ET MIELE RELATIVEMENT AU DOSSIER INSCRIT À L'ARTICLE 80.01 (20.24) :

M. Luis Miranda, Mme Marie-Josée Parent et M. Abdelhaq Sari.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Avant de déclarer la séance ouverte, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, souhaite reconnaître que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé. Elle invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement et déclare la séance ouverte.

La présidente du conseil dépose un nouveau plan de banquettes et souligne le retour de congé de maternité de la conseillère Sophie Mauzerolle.

La présidente du conseil informe les membres de la tenue dans le cadre du Festival BD de Montréal, de l'exposition intitulée « Montréal en bulles » dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville, et ce, jusqu'au 2 juin prochain. Cette exposition rend un hommage à Montréal, à travers sa représentation dans la bande dessinée québécoise, de 1904 à nos jours. La présidente du conseil présente le catalogue souvenir dressant le portrait des expositions et événements présentés à l'hôtel de ville dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal et indique que des copies sont disponibles au Bureau de la présidence du conseil.

La présidente du conseil informe les membres que désormais l'hôtel de ville est membre officiel de Tourisme Montréal. Avec une fréquentation record de 112 000 personnes en 2017, l'hôtel de ville est un lieu attractif à Montréal. Par ailleurs, la présidente du conseil félicite Tourisme Montréal pour le prix de l'Office québécois de la langue française pour le projet « Montréal vous accueille ».

La présidente du conseil invite les membres à prendre connaissance du guide intitulé « La période de questions du public au conseil municipal et au conseil d'agglomération de Montréal : Comment y participer? » dans le but d'améliorer l'expérience citoyenne lors des séances du conseil municipal et du conseil d'agglomération. Elle indique que ce document s'inscrit dans une démarche entreprise en 2017 par le Bureau de la présidence du conseil et le Service du greffe avec la collaboration de la Division de la sécurité, le Bureau de l'expérience client, le Service des communications ainsi que le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Finalement, elle mentionne qu'une version anglaise de ce document sera disponible dès le mois de juin.

La présidente du conseil signale les événements suivants : le 3 mai 2018 « Journée internationale de la liberté de presse », le 17 mai 2018 « Journée mondiale contre l'homophobie », le 18 mai 2018 « Journée internationale des musées », le 21 mai 2018 « Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement », le 25 mai 2018 « Journée internationale des enfants disparus » et le 28 mai 2018 « Journée internationale d'action pour la santé des femmes ».

Pour terminer, la présidente du conseil souligne les anniversaires de naissance du mois de mai des conseillers et conseillères Richard Deschamps, Jérôme Normand, Christian Arsenault, Sterling Downey, Jocelyn Pauzé et Richard Guay. Elle souhaite également la bienvenue aux conseillères et conseillers qui sont accompagnés de leurs enfants.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Accusations de harcèlement à l'endroit de la mairesse de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Réponses souhaitées : à l'effet que la médiation ait obtenue un dénouement satisfaisant; à l'effet qu'il n'y a qu'une seule plaignante; et à l'effet qu'il n'y avait pas d'observatrice du cabinet de la mairesse lors des séances de médiation / S'assurer que la plaignante a été informée de son droit de formuler une plainte auprès du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en vertu du Code d'éthique et si la mairesse a demandé la présence d'une observatrice de son cabinet

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Normand Marinacci)	Nomination de Mme Geneviève Labrosse, candidate défaite aux élections municipales de 2017, à titre d'attachée politique du maire de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève ainsi qu'à titre de membre du CCU de l'arrondissement – situation potentielle de conflit d'intérêts / Dépôt de l'avis du conseiller à l'éthique souhaité
Mme Manon Barbe	Mme Valérie Plante	Projet d'aménagements sur le site de la Vague à Guy au niveau du parc des Rapides dans l'arrondissement de LaSalle – confirmation que ce projet inscrit dans le Plan de l'eau adopté en 2015 ne sera pas entièrement annulé pour des raisons budgétaires – privilégier un projet en matière de sécurité des usagers et de protection des berges / Échéancier prévu pour la sécurisation du site
M. Marvin Rotrand	M. Alex Norris	Confirmer si la Commission de la sécurité publique a été consultée sur la proposition à l'effet de munir les voitures du SPVM de fusils d'assaut / Demande de clarifications sur l'intention du SVPM de tripler le nombre de pistolets à impulsion électrique (Taser) et possibilité de tenir une consultation publique à cet effet
M. Abdelhaq Sari	Mme Nathalie Goulet	Position de Projet Montréal sur l'intention du SPVM d'aller de l'avant avec l'acquisition de 150 pistolets à impulsion électrique (Taser) pour tous les duos de patrouilleurs et volonté de l'Administration d'étudier cette question au conseil municipal / Interrogation en ce qui a trait à la gouvernance au SPVM
La présidente du conseil, Mme Cathy Wong rappelle aux membres qu'il est important de respecter le temps de parole alloué.		
M. Francesco Miele	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Article 80.01 (20.30) – contrat à Rebutis Solides Canadiens inc. – à quel point la mesure d'urgence mise de l'avant par l'Administration assurera la pérennité du service de recyclage à court terme mais surtout à moyen et à long terme / Quelles mesures seront prises pour s'assurer que la situation ne va pas se répéter dans 19 mois

À 13 h 36,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Lionel Perez

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Frantz Benjamin	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	Augmentation des signalements de présence de coyotes au parc Frédéric-Back, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – implantation d'une ligne téléphonique info-coyote et d'une brigade d'effarouchement citoyenne pour rassurer les citoyens / Sécurité des animaux vs sécurité des citoyens
Mme Christine Black	Mme Valérie Plante	Si la mairesse accepte de reconsidérer sa décision et de bonifier le programme de brigade de la propreté pour tous les arrondissements / Absence de brigade de propreté dans 2 arrondissements
M. Benoit Langevin	Mme Valérie Plante (Mme Magda Popeanu) (M. Benoit Dorais)	Approbation de l'acquisition de 5 terrains pour 1 \$ dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – étapes à venir dans ce dossier / Qui sera responsable de l'entretien et implication de l'arrondissement souhaitée

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 13 h 50.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader de la majorité pour la poursuite des points à l'ordre du jour.

CM18 0558

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 28 mai 2018, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant l'article 7.14.

Adopté à l'unanimité.

03.01

À 13 h 51, le leader de la majorité, M. François Limoges, procède à un point d'information en indiquant qu'il y aura une modification apportée à la séquence de l'ordre du jour pour les articles 7.06, 7.08 et 7.10 qui seront étudiés plus tard ainsi que pour les articles 51.02, 51.03 et 51.04 qui seront reportés après la période de questions des citoyens afin que leur étude coïncide avec la présence des invités attendus au balcon. En ce qui a trait à l'article 15.02, il sera reporté vers 16 h 30, afin que son étude coïncide également avec la présence des invités attendus au balcon.

La première leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin Roy, propose de modifier la séquence de l'ordre du jour pour étudier l'article 65.05 immédiatement, avant l'article 3.02, pour souligner la présence dans les tribunes de Mme Ensaf Haidar.

La proposition est agréée.

CM18 0559**Motion non partisane visant à accorder la distinction de Citoyen d'honneur de la Ville de Montréal à M. Raif Badawi**

Attendu que lors du conseil municipal du 23 février 2015, les membres du conseil ont adopté la motion CM15 0092 « Déclaration de soutien à M. Raif Badawi et demandant l'intervention du gouvernement du Canada » joignant ainsi le mouvement international grandissant en faveur de la liberté d'expression et contre le châtement barbare infligé à M. Badawi par le système judiciaire de l'Arabie Saoudite;

Attendu que le gouvernement du royaume de l'Arabie Saoudite a choisi d'ignorer à la fois la demande pour la libération de Raif Badawi et celle pour le renoncement à la peine inhumaine de 1000 coups de fouet;

Attendu que la famille de Raif Badawi a trouvé refuge à Sherbrooke, ville qui lui a conféré le statut de citoyen d'honneur;

Attendu qu'en octobre 2015, le Parlement de l'Union européenne a décerné à M. Raif Badawi le prestigieux prix Sakharov soulignant ainsi sa lutte pour la liberté d'expression et les droits fondamentaux;

Attendu qu'Amnistie Internationale et d'autres organisations travaillant à la promotion de la paix et de la démocratie ont appelé les gouvernements et les citoyens à poursuivre leurs efforts pour obtenir la libération de Raif Badawi;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1- que la Ville de Montréal déclare Raif Badawi « Citoyen d'honneur » ;
- 2- que le conseil municipal demande au gouvernement du Canada de condamner, à la fois, la condamnation et la peine imposées à M. Badawi et demander sa libération immédiate.

Un débat s'engage.

Le conseiller Marvin Rotrand débute son intervention en remerciant son appuieur, le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, ainsi que la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour le geste significatif que s'appête à poser le conseil municipal.

Le conseiller Rotrand souligne la présence dans les tribunes de Mme Ensaf Haidar, l'épouse de M. Badawi et salue son courage dans sa recherche d'appuis, partout dans le monde, pour son mari. M. Rotrand mentionne que M. Badawi est un phare pour la liberté puisqu'il a parlé, entre autres, de tolérance et de coopération entre les peuples de différentes origines, des droits des femmes. Il rappelle que M. Badawi a été emprisonné en 2012 pour avoir rêvé d'un pays libéral et ouvert sur le monde. Le conseiller Rotrand indique que malgré de nombreux prix et distinctions reçus par M. Badawi, dont le 1^{er} prix du Club de presse de Montréal pour son courage en journalisme et le Daniel Pearl Award for Courage In Journalism qu'il recevra le mois prochain, il est important de lui donner espoir mais aussi de déclencher un mouvement municipal au Canada. Il cite en exemple la ville de Hampstead qui a donné son appui à M. Badawi et mentionne que des villes de l'agglomération de Montréal donneront également le statut de citoyen d'honneur à M. Badawi sous peu. M. Rotrand informe également les membres que le député David Birnbaum s'engage à faire plus de pression auprès de l'Assemblée nationale si cette motion est adoptée, de même que les députés Maka Kotto, Carole Poirier et Agnès Maltais. Le conseiller Rotrand mentionne qu'il a été informé par M. Mark Miller, au nom du gouvernement du Canada, que le premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, a fait des représentations auprès du prince saoudien pour la libération de M. Badawi. Il termine son intervention en mentionnant que Montréal deviendra la plus grande ville du Canada à donner le statut de citoyen d'honneur à M. Badawi et dit espérer que cela apportera un peu d'espoir à la famille.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse de Montréal salue la présence de Mme Haidar et la remercie. La mairesse mentionne qu'il est important de parler d'une seule voix pour soutenir les efforts consentis pour la libération de M. Badawi et rappelle à tous qu'une motion à cet effet a été adoptée en 2015 par le conseil municipal. C'est donc avec fierté qu'elle annonce que la Ville va de l'avant en accordant ce certificat de citoyenneté d'honneur à M. Badawi.

La mairesse de Montréal félicite Mme Haidar pour sa lutte patiente et acharnée, ainsi que les gens qui l'accompagnent dans cette aventure, dont font partie Amnistie Internationale et les citoyennes et citoyens de la Ville de Sherbrooke avec la tenue de plus de 180 vigies qui ont eu cours depuis l'incarcération de son mari. Elle invite Mme Haidar à poursuivre ses efforts pour la libération de M. Badawi.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle indique que le 17 juin 2018 soulignera le 6^e anniversaire de la condamnation et de l'incarcération de M. Badawi et rappelle que ce dernier a été condamné pour ses idées, pour son désir de promouvoir le dialogue, la coopération, la tolérance et l'acceptation et il mentionne, que même emprisonné, M. Badawi est et demeure un symbole de courage. M. Perez affirme que Montréal doit continuer d'adopter une position ferme qui renforcera le mouvement mondial en faveur de sa libération immédiate. Le chef de l'opposition officielle mentionne également que c'est un témoignage de solidarité de la part de tous les Montréalais et Montréalaises pour qui la liberté d'expression sera toujours une valeur fondamentale et indique que cet appui à Mme Ensaf Haidar et ses enfants qui depuis 6 ans n'ont pas vu leur mari et leur père, est fait dans l'espoir d'un dénouement prochain. Cette motion vient réitérer à son avis la solidarité et le soutien de tous envers les prisonniers d'opinion. Il invite en ce sens tous les membres du conseil à lire les blogs que M. Badawi a écrit pour prendre toute la mesure de la portée de son message. En guise de conclusion, le chef de l'opposition officielle se remémore une cause pour laquelle il a militée dans sa jeunesse, soit la libération de Nathan Sharansky (né Anatoly Borisovich Shcharansky), un prisonnier d'opinion qui a été libéré après 9 ans d'incarcération dans les prisons soviétiques. Le chef de l'opposition officielle termine son intervention avec une citation de Martin Luther King qui se lit comme suit : « À la fin nous ne nous souviendrons pas des mots ou des gestes de nos ennemis mais du silence de nos amis. ». M. Perez termine en disant « aujourd'hui, nous ne serons pas silencieux ».

La présidente du conseil cède à nouveau la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand mentionne qu'une partie du processus qui mené à la présentation de cette motion au conseil municipal revient à M. Irwin Cotler. M. Rotrand informe l'assemblée que M. Cotler est dévoué à la cause de M. Badawi depuis les tous débuts. De plus, le conseiller réfère à son tour à la libération historique de M. Sharansky, après plus de 9 ans d'incarcération et souligne l'importance de maintenir la pression pour la libération de M. Badawi. Le conseiller Rotrand remercie à nouveau le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, pour avoir appuyé cette motion et la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, d'avoir accepté d'emblée cette motion.

Adopté à l'unanimité.

65.05

CM18 0560

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 23 avril 2018

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 23 avril 2018, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 17 mai 2018 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, pour la période du 1^{er} au 30 avril 2018.

Un débat s'engage.

- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 30 avril 2018.

- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 30 avril 2018.

Un débat s'engage.

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 5.01 Résolution CA18 30 05 0132 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles intitulée : Résolution - Aménagement - Sentier piétonnier et cyclable - Reliant - Secteur résidentiel du ruisseau Pinel et gare Rivière-des-Prairies

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par madame Magda Popeanu

- 06.01 Réponse écrite à la question de monsieur Benoit Langevin lors du conseil municipal du 23 avril 2018 concernant le retrait du programme Accès-condo pour les acheteurs du projet résidentiel terminé à 70% dans l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro.

Par madame Christine Gosselin

- 06.02 Réponse écrite à la demande de madame Chantal Rossi lors du conseil municipal du 23 avril 2018 concernant les sommes budgétaires dédiées aux programmes d'éveil à la lecture hors les murs.

- 06.03 Réponse écrite à la question de monsieur Dominic Perri lors du conseil municipal du 23 avril 2018 concernant le réaménagement la section de la rue Bonsecours menant au stationnement du Vieux-Port et au quai de l'horloge, dans le cadre de l'appel d'offres public 329903.

- Réponse verbale aux questions écrites de madame Chantal Rossi concernant l'utilisation des sommes restantes du 375^e anniversaire de Montréal et AVUDO.

Par monsieur François William Croteau

- 06.04 Réponse écrite à la question de madame Patricia Lattanzio lors du conseil municipal du 23 avril 2018 relative au respect de l'échéancier prévu dans l'appel d'offres public 17-16558.

Par monsieur Éric Alan Caldwell

- 06.05 Réponse écrite à la question écrite de monsieur Aref Salem afin d'obtenir copie des études sur le projet Royalmount, dont les études de circulation et d'impacts économiques, etc.

Par madame Rosannie Filato

- Réponse verbale à la question de monsieur Benoit Langevin faisant suite à l'annonce d'un renouvellement du soutien financier au Club des petits déjeuners, pour une somme de 750 000 \$.
- Réponse verbale à la question de monsieur Benoit Langevin qui souhaitait connaître les éléments de la Politique de l'enfance qui seront déployés dans l'ensemble des arrondissements.

Par monsieur Sylvain Ouellet

- 06.06 Réponse écrite à la question écrite de madame Patricia Lattanzio lors du conseil municipal du 23 avril 2018 afin d'obtenir les justificatifs du paiement par la Ville d'une étude pour la construction d'une nouvelle conduite d'égout.

Par monsieur Jean-François Parenteau

- 06.07 Réponse écrite à la question de monsieur Francesco Miele lors du conseil municipal du 23 avril 2018 en lien avec l'article 80.01 (20.21) – résidus de construction.

Un débat s'engage.

7 - Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 26 avril 2018.

- 7.02 Déclaration d'intérêts pécuniaires - Voir l'annexe au procès-verbal.

CM18 0561

Dépôt du rapport annuel 2017, incluant les états financiers et le rapport des vérificateurs de la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2017, incluant les états financiers et le rapport des vérificateurs de la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière, et le conseil en prend acte.

07.03

CM18 0562

Dépôt du rapport financier 2017 consolidé de la Société de transport de Montréal, conformément à l'article 139 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01)

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport financier 2017 consolidé de la Société de transport de Montréal, conformément à l'article 139 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01), et le conseil en prend acte.

07.04

CM18 0563

Dépôt du rapport annuel 2017 de la Société de transport de Montréal

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2017 de la Société de transport de Montréal, et le conseil en prend acte.

07.05

CM18 0564

Dépôt du rapport annuel et des états financiers 2017 de Terres en vues - Société pour la diffusion de la culture autochtone, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose du rapport annuel et des états financiers 2017 de Terres en vues - Société pour la diffusion de la culture autochtone, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.07

CM18 0565

Dépôt du rapport annuel 2017 de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM)

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Rapport annuel 2017 de la Commission de la fonction publique de Montréal, conformément aux dispositions de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ., C. c-11.4) et du Règlement municipal 04-061-1, et le conseil en prend acte.

07.09 1187615001

CM18 0566

Dépôt du bilan annuel 2017 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA)

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan annuel 2017 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.11 1184390001

CM18 0567

Dépôt du rapport annuel 2017 de l'Office de consultation publique de Montréal

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2017 de l'Office de consultation publique de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.12 1181079002

CM18 0568

Dépôt du bilan annuel 2017 du Réseau de suivi du milieu aquatique

Le leader de la majorité, M. François Limoges dépose le bilan annuel 2017 du Réseau de suivi du milieu aquatique, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.13 1181193001

CM18 0569

Ajout - Dépôt du rapport de l'inspecteur général de la Ville de Montréal concernant le processus d'octroi de contrats dans le cadre de la course de Formule E

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport de l'inspecteur général de la Ville de Montréal concernant le processus d'octroi de contrats dans le cadre de la course de Formule E, et le conseil en prend acte.

07.14 (Ajout)

CM18 0570

Dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Port de la cravate » : Réexamen des propositions de modifications au code vestimentaire tacite du conseil de Montréal afin que le port de la cravate devienne, non pas une obligation, mais un choix personnel (Résolution CM17 1402) - Rapport d'étude et décision de la présidente du conseil

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Port de la cravate » : Réexamen des propositions de modifications au code vestimentaire tacite du conseil de Montréal afin que le port de la cravate devienne, non pas une obligation, mais un choix personnel (Résolution CM17 1402), et le conseil en prend acte.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, tient à remercier, pour leur travail et leur participation, Mme Marie-Claude Therrien, cheffe de l'accueil et du protocole au Bureau des relations internationales de la Ville de Montréal, Mme Marie-Ève Bonneau, adjointe à la présidence du conseil, Mme Linda Lajeunesse, secrétaire recherchiste.

Elle remercie également M. François Limoges, M. Sterling Downey, à la vice-présidence, ainsi que les membres, Mme Mary Deros, Mme Christine Gosselin, Mme Andrée Hénault, M. Normand Marinacci, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Jocelyn Pausé et Mme Chantal Rossi.

Un débat s'engage.

08.01

CM18 0571

Dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Mandat d'initiative - Propos non parlementaires » - Rapport d'étude et décision de la présidente du conseil

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Mandat d'initiative - Propos non parlementaires - Rapport d'étude et décision de la présidente du conseil », et le conseil en prend acte.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, tient à remercier, pour leur travail et leur participation, Mme Marie-Ève Bonneau, adjointe à la présidence du conseil, M^e Emmanuel Tani-Moore, chef de division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation, Mme Linda Lajeunesse, secrétaire recherchiste. Elle remercie également M. François Limoges, M. Sterling Downey, à la vice-présidence, ainsi que les membres, Mme Mary Deros, Mme Christine Gosselin, Mme Andrée Hénault, M. Normand Marinacci, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Jocelyn Pausé et Mme Chantal Rossi.

Un débat s'engage.

08.02

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Par monsieur Marvin Rotrand

11.01 Dépôt d'une pétition de membres de la communauté philippine de Montréal signée par 600 (approx.) personnes appuyant la désignation de la zone entourant le monument du Dr. Jose Rizal, dans le parc Mackenzie King, en tant que **place Jose Rizal** et demandant au conseil d'arrondissement d'adopter une motion à cet effet.

CM18 0572

Déclaration pour souligner le 25^e anniversaire de la Convention sur la diversité biologique

Attendu que la Journée internationale de la diversité biologique s'est tenue le 22 mai sous le thème : « Célébrons 25 ans d'action pour la biodiversité »;

Attendu que la Convention sur la diversité biologique est entrée en vigueur le 29 décembre 1993;

Attendu que le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique est basé à Montréal depuis 1996;

Attendu que la fonction principale du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique est d'aider les gouvernements à mettre en œuvre la convention et ses programmes de travail;

Attendu que le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique entend organiser des événements d'envergure à Montréal et à New York afin de souligner le 25^e anniversaire de la convention;

Attendu que la Convention sur la diversité biologique a été ratifiée par 196 parties et qu'il s'agit d'un traité international juridiquement contraignant qui a trois principaux objectifs : la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de la diversité biologique et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques;

Attendu que la Convention sur la diversité biologique est souvent considérée comme le principal instrument international en matière de développement durable;

Attendu que le 25^e anniversaire de la Convention sur la diversité biologique permet de faire le point sur les actions prises et celles qui devront être prises à l'avenir;

Attendu qu'en 25 ans, les résultats de la Convention sur la diversité biologique sont considérables. Ainsi, des orientations scientifiques pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans le monde ont été élaborées, le Protocole de Cartagena sur la biosécurité est entré en vigueur, tout comme le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le juste partage des avantages découlant de leur utilisation, et nombre de stratégies et de plans d'action nationaux pour la diversité biologique ont été mis en place, dont le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique;

Il est proposé par M. Jean-François Parenteau

appuyé par M. Robert Beaudry

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - souligne cette année le 25^e anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur la diversité biologique;
- 2 - poursuive ses efforts en matière de lutte contre les changements climatiques et de préservation de la biodiversité.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.01

À 15 h 18, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

CM18 0573

Déclaration pour le Mois national de l'histoire autochtone et la Journée nationale et montréalaise des peuples autochtones

Attendu que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, le 13 septembre 2007, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et que la Ville de Montréal l'a endossée à l'unanimité le 21 août 2017;

Attendu qu'à la suite de la Commission de vérité et réconciliation, la Ville de Montréal, à l'instar du Canada, s'est engagée à donner suite aux appels à l'action - dont plusieurs demandes aux gouvernements de reconnaître l'histoire des peuples autochtones - d'en informer leurs employés et citoyens et d'en faire la promotion;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée dans un processus de réconciliation avec les peuples autochtones qui ont habité son territoire et qui l'habitent encore;

Attendu que depuis 2016, la Ville de Montréal accueille une cérémonie de citoyenneté conjointe entre Citoyenneté et Immigration Canada et l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador, à l'hôtel de ville;

Attendu qu'en 2016, près de 13 100 personnes habitant l'agglomération de Montréal se sont déclarées autochtones (Premières Nations, Métis et Inuit);

Attendu que la Ville de Montréal est membre depuis 2006 de la Coalition internationale des villes contre le racisme (devenue en juin 2016 la Coalition internationale des villes inclusives et durables) ainsi que de la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination et condamne sur son territoire toutes les formes de racisme et de xénophobie;

Attendu que la célébration, en juin, du Mois de l'histoire des peuples autochtones et de la Journée nationale et montréalaise des peuples autochtones, le 21 juin, servira à promouvoir la réconciliation et la reconnaissance de l'histoire autochtone de Montréal et des Montréalais et des Montréalaises d'origine autochtone;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Sue Montgomery

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - poursuive son engagement et sa mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et l'incarne dans sa stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones;
- 2 - réaffirme sa volonté de poursuivre les cérémonies de citoyenneté et d'accueil autochtone à l'hôtel de ville les 21 juin en collaboration avec Citoyenneté et Immigration Canada et l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador;
- 3 - réaffirme sa détermination à lutter, avec ses partenaires gouvernementaux et communautaires, contre le racisme et la discrimination auxquels font face les Montréalais et les Montréalaises d'origine autochtone et favorise leur épanouissement social, économique et culturel.

Un débat s'engage.

La conseillère Sue Montgomery est fière, à l'aube du mois national de l'histoire autochtone, de présenter cette déclaration. La conseillère Montgomery mentionne qu'il y aura différentes activités, célébrations et cérémonies visant à reconnaître l'apport incontestable des différentes communautés autochtones, Premières Nations et Inuits au dynamisme et à l'essor de notre ville. Elle rappelle l'importance de la « Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones », le respect des traités, des revendications, des autres ententes et les efforts visant une nouvelle reconnaissance des droits. Pour terminer, la conseillère Montgomery souligne le travail de la commissaire, Mme Marie-Ève Bordeleau, qui est présentement en consultation auprès de nombreux groupes autochtones.

Le vice-président du conseil, M. Sterling Downey, cède la parole à la conseillère Mary Deros.

La conseillère Mary Deros souligne l'apport considérable de Mme Marie-Josée Parent, qui travaillait bénévolement à l'avancement de cette cause et qui aujourd'hui, est élue à titre de conseillère de la Ville du district de Champlain-Île-des-Soeurs, dans l'arrondissement de Verdun. Mme Parent est la première élue d'origine autochtone à siéger au conseil municipal. La conseillère Deros souligne également le travail de la commissaire Mme Marie-Ève Bordeleau.

Adopté à l'unanimité.

15.03

À 15 h 35, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0574

Accorder un contrat à 4431341 Canada inc. (Subaru Repentigny) pour la fourniture de 4 véhicules de marque Subaru (lot 2), pour une somme maximale de 136 463,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16654 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire 4431341 Canada inc. (Subaru Repentigny), ce dernier ayant présenté une soumission conforme pour le lot 2, le contrat pour la fourniture de 4 véhicules de marque Subaru, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 136 463,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16654 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1184922006
80.01 (20.01)

CM18 0575

Autoriser une dépense additionnelle estimée à 62 916,55 \$, taxes incluses, pour la prolongation pour une période de douze mois, de l'entente-cadre conclue avec Boivin & Gauvin inc. (CG15 0459), pour la fourniture sur demande de gants de pompiers de marque Phoenix - FireCraft, majorant ainsi le montant total du contrat de 572 619,31 \$ à 635 535,86 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle estimée à 62 916,55 \$, taxes incluses, pour la première prolongation de l'entente-cadre avec Boivin & Gauvin inc. (CG15 0459), pour une période de douze mois, pour la fourniture de gants de pompiers de marque Phoenix - FireCraft, majorant ainsi le montant total du contrat de 572 619,31 \$ à 635 535,86 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1182645002
80.01 (20.02)

CM18 0576

Autoriser une dépense additionnelle estimée à 67 640,88 \$, taxes incluses, pour la prolongation, pour une période de douze mois, de l'entente-cadre conclue avec Québec Linge Co. (CG15 0018), pour la fourniture de service de location, d'entretien et de réparation de vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques à l'usage des électriciens de la Ville de Montréal, majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre pour le groupe II de 842 708,20 \$ à 910 349,08 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle estimée à 67 640,88 \$, taxes incluses, afin de prolonger pour une période de douze mois, l'entente-cadre avec Québec Linge Co. (CG15 0018) pour le service de location, d'entretien et de réparation de vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques, à l'usage des électriciens de la Ville de Montréal, majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre pour le groupe II de 842 708,20 \$ à 910 349,08 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des arrondissements utilisateurs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1186135003
80.01 (20.03)

CM18 0577

Conclure une entente-cadre, pour une durée de deux ans avec une option de renouvellement d'une année, avec SPB Psychologie organisationnelle inc. pour des services liés à du coaching de groupe, du développement d'équipe et de plans de transfert de connaissances et d'expertise - Appel d'offres public 18-16679 (3 soum., un seul conforme)

La conseillère Lise Zarac déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de deux ans avec une option de renouvellement d'une année, pour des services professionnels liés à du coaching de groupe, du développement d'équipe et des plans de transfert de connaissances et d'expertise;
- 2 - d'accorder à SPB Psychologie organisationnelle inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 745 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16679 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1187918001
80.01 (20.04)

CM18 0578

Accorder un contrat à Komptech Ontario inc. pour la fourniture d'un retourneur d'andains de compost, pour une somme maximale de 733 241,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16740 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Komptech Ontario inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un retourneur d'andains de compost, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 733 241,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16740;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1186859004
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0579

Accorder un soutien financier non récurrent de 330 000 \$ à C2.MTL pour l'organisation du Sommet mondial de la mobilité durable Movin'On qui se tiendra à Montréal du 30 mai au 1^{er} juin 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet

La conseillère Effie Giannou déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 330 000 \$ à C2.MTL pour l'organisation du Sommet mondial de la mobilité Movin'On 2018 qui se tiendra à Montréal du 30 mai au 1^{er} juin 2018;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1183455001
80.01 (20.06)

CM18 0580

Ratifier l'octroi du contrat pour les travaux reliés à la réparation des bateaux du Service de sécurité incendie de Montréal à M.G. Marine, fournisseur unique, pour une somme de 117 900 \$, avant taxes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de ratifier l'octroi du contrat et autoriser une dépense de 117 900 \$, avant taxes, à M.G. Marine, fournisseur unique, pour les travaux reliés à la réparation des bateaux du Service de sécurité incendie de Montréal;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1181081002
80.01 (20.07)

CM18 0581

Accorder un contrat à Motorola Solutions Canada inc. pour la fourniture d'équipements de télécommunication, incluant assistance technique et formation, pour une période de trois ans, pour une somme maximale de 1 912 186,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16448 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire Motorola Solutions Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'équipements de télécommunication incluant assistance technique et formation, pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 912 186,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16448;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1185260002
80.01 (20.08)

CM18 0582

Résilier le contrat accordé à Outdoor Outfits inc. (CG16 0013) relativement à une entente-cadre pour la fourniture de pantalons de différents modèles pour le Service de police de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de résilier le contrat accordé à Outdoor Outfits inc. (CG16 0013) relativement à une entente-cadre pour la fourniture de pantalons de différents modèles pour le Service de police de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1186135004
80.01 (20.09)

CM18 0583

Accorder un contrat à Softchoice LP pour l'acquisition des droits d'utilisation de licences MongoDB de type Entreprise Avancée pour une durée de trois ans, pour une somme maximale de 295 505,87 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16824 (1 soum.) / Autoriser un virement budgétaire de 89 900 \$ en 2018 en provenance des dépenses contingentes, soit un montant de 45 300 \$ de compétence d'agglomération et un montant de 44 600 \$ de compétence locale / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 89 900 \$ pour 2019 et les années subséquentes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Softchoice LP, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition des droits d'utilisation de licences MongoDB de type Entreprise avancée, pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 295 505,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16824;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 89 900 \$ au net, en provenance des dépenses contingentes, soit un montant de 45 300 \$ de compétence d'agglomération et de 44 600 \$ de compétence locale, vers le budget de fonctionnement 2018 du Service des technologies de l'information;
- 3 - d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 89 900 \$ au net pour 2019 et les années subséquentes;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1187833003
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0584

Autoriser une dépense maximale de 76 058,62 \$, taxes incluses, afin de rembourser la Société en commandite Brennan-Duke inc., pour l'installation de 7 stations de recharge pour véhicules électriques dans le cadre du Programme de remplacement du matériel roulant désuet / Autoriser une dépense maximale de 49 450,75 \$, taxes incluses, pour l'achat de 7 stations de recharge et d'accessoires en vertu de l'entente cadre avec Westburne, division de Rexel Canada Électrique inc. (CG18 0169), qui seront installées à l'intérieur du stationnement souterrain de l'édifice Louis-Charland / À compter du 1^{er} janvier 2019 et les années subséquentes, le SGPI assumera la dépense des frais d'exploitation pour les dépenses récurrentes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense maximale de 76 058,62 \$, taxes incluses, pour rembourser la Société en commandite Brennan-Duke inc., pour l'installation de 7 stations de recharge pour véhicules électriques dans le cadre du Programme de développement durable dans les édifices municipaux;
- 2 - d'autoriser une dépense maximale de 49 450,75 \$, taxes incluses, pour rembourser l'achat des stations de recharge et les frais accessoires, en vertu des ententes-cadres de la Ville;

3 - qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, et pour les années subséquentes, le Service de la gestion et de la planification immobilière assumera les dépenses récurrentes conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;

4 - d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1185323005
80.01 (20.11)

CM18 0585

Conclure une entente-cadre, pour une période de soixante mois fermes, avec St-Germain Égouts et Aqueducs inc. pour la fourniture de pièces en fonte pour aqueduc et égout - Appel d'offres public 18-16600 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre collective d'une durée de soixante mois pour la fourniture de pièces en fonte pour aqueduc et égout;
- 2 - d'accorder à St-Germain Égouts et Aqueducs inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale estimée à 4 205 067,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16600;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1187360001
80.01 (20.12)

CM18 0586

Accorder un contrat de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour de la couverture annuelle de l'entretien des logiciels selon le programme Passeport Advantage pour les produits au catalogue IBM, pour la période du 1^{er} juin 2018 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 1 073 093,42 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la couverture annuelle de l'entretien des logiciels selon le programme Passeport Avantage pour les produits au catalogue IBM, pour la période du 1^{er} juin 2018 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 1 073 093,42 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commande de logiciels du CSPQ et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1186871002
80.01 (20.13)

CM18 0587

Accorder un contrat à 2633-2312 Québec inc. (Arthier) pour l'aménagement extérieur des kiosques et la fabrication d'un quai, secteur du lac aux Castors au parc du Mont-Royal, site patrimonial déclaré - Dépense totale de 1 079 519,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-6974 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 079 519,90 \$, taxes incluses, pour l'aménagement extérieur des kiosques et la fabrication d'un quai, secteur du lac aux Castors au parc du Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à 2633-2312 Québec inc. (Arthier), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 998 879,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-6974;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1186888005
80.01 (20.14)

CM18 0588

Autoriser la prolongation prévue au contrat accordé à Bell Canada (CG15 0266), fournisseur unique, pour la fourniture des services de communication relatifs au lien 9-1-1 du centre de relève du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de 36 mois débutant le 2 juillet 2018, pour une somme maximale de 135 745,92 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser, conformément à la loi, la prolongation prévue du contrat de gré à gré avec Bell Canada (CG15 0266), fournisseur unique, pour la fourniture de services de communications relatifs aux liens 9-1-1 du centre de relève du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de 3 ans débutant le 2 juillet 2018, pour une somme maximale de 135 745,92 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1186956001
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0589

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie et d'éclairage sur le boulevard Cavendish, de l'avenue Fielding au chemin de la Côte-Saint-Luc, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et la Ville de Côte Saint-Luc - Dépense totale de 10 587 118 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 289701 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 10 587 118 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie et d'éclairage sur le boulevard Cavendish, de l'avenue Fielding au chemin de la Côte-Saint-Luc, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

- 2 - d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 810 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 289701 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1187231032
80.01 (20.16)

CM18 0590

Accorder un contrat de services professionnels à AXOR Experts-Conseils inc. pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration de l'avant-projet et des plans et devis relatifs au projet de réaménagement de l'intersection des chemins Remembrance et de la Côte-des-Neiges, pour une somme maximale de 3 785 567,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16483 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Axor Experts-Conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration de l'avant-projet et des plans et devis relatifs au projet de réaménagement de l'intersection des chemins Remembrance et de la Côte-des-Neiges, pour une somme maximale de 3 785 567,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16483 et selon les termes et conditions stipulés au contrat;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1181009007
80.01 (20.17)

CM18 0591

Approuver le projet de licence de reproduction de droits d'auteurs entre la Ville de Montréal et la Société Québécoise de gestion collective des droits de reproduction « Copibec » pour une période de 60 mois, pour une somme maximale de 855 130 \$, taxes incluses / Prévoir un ajustement de 18 000 \$ à la base budgétaire de la Direction générale pour l'année 2019 et subséquentes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de licence de reproduction de droits d'auteurs entre la Ville de Montréal et la Société Québécoise de gestion collective des droits de reproduction « Copibec » pour une somme maximale de 855 130 \$, taxes incluses, pour une période de 60 mois;
- 2 - de prévoir un ajustement de 18 000 \$ à la base budgétaire de la Direction générale pour l'année 2019 et subséquentes, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1181353002
80.01 (20.18)

CM18 0592

Autoriser une dépense maximale de 10 000 000 \$, taxes incluses, pour les travaux afférents dans le cadre de l'entente ratifiée en 2014 entre la Ville de Montréal et le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la préparation de plans et devis et la réalisation de travaux des ouvrages municipaux connexes au projet Turcot

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense maximale de 10 000 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) des travaux afférents demandés par la Ville de Montréal, dans le cadre de l'entente ratifiée par les deux parties en 2014 pour la préparation de plans et devis et la réalisation de travaux des ouvrages municipaux connexes au projet Turcot ;
- 2 - d'autoriser le directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports à signer tout document déposé par le MTMDET pour le paiement de ces travaux, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187287002
80.01 (20.19)

CM18 0593

Approuver la résolution du comité exécutif CE18 0583 décrétant le renouvellement de l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 et sur le lot 3 179 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en vertu de l'article 142 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la résolution du comité exécutif CE18 0583 décrétant le renouvellement de l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 du cadastre du Québec et sur le lot 3 179 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément à l'article 142 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1184435003
80.01 (20.20)

À 16 h 40, le leader de la majorité rappelle l'article 15.02 afin de faire coïncider l'étude de ce point avec la présence au balcon des invités attendus.

CM18 0594**Déclaration contre les violences à caractère sexuel**

Attendu que les violences à caractère sexuel prennent différentes formes, incluant les commentaires dénigrants, le harcèlement sexuel, les attouchements non consentis, le viol, l'exploitation sexuelle ou la traite des personnes à cette fin;

Attendu que l'Organisation des Nations Unies a reconnu, en 1992, la violence envers les femmes comme une forme de discrimination dans la Recommandation générale no 19;

Attendu que l'adoption par l'ONU, en 1993, de la résolution 48/104 sur l'élimination de la violence contre les femmes stipule qu'il est urgent d'appliquer à toutes les femmes les droits et principes d'égalité, de sécurité, de liberté, d'intégrité et de dignité;

Attendu que les violences à caractère sexuel constituent une atteinte à la sécurité et à l'intégrité de la personne, contrevenant ainsi à l'article 1 de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec;

Attendu que le gouvernement du Québec a adopté la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021 : les violences sexuelles, c'est non!;

Attendu que Montréal a adopté la Charte montréalaise des droits et responsabilités dans laquelle elle s'engage, à l'article 26, à : « (...) soutenir, avec l'appui des partenaires du milieu, des mesures spécifiques pour la sécurité des femmes »;

Attendu que Montréal a adopté sa Politique de développement social *Montréal de tous les possibles*, qui vise à permettre le développement du plein potentiel de chaque citoyenne ou citoyen et à réitérer que les violences à caractère sexuel nuisent à l'atteinte de cet objectif;

Attendu que Montréal a adopté plusieurs déclarations faites dans le cadre de la Journée montréalaise de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et aux filles, qui reconnaissent l'égalité entre les femmes et les hommes comme un principe fondamental du droit dans notre société;

Attendu que Montréal a reconnu l'insécurité, ressentie principalement par les citadines, comme un obstacle majeur à l'égalité, à l'atteinte d'une véritable qualité de vie en milieu urbain ainsi qu'à l'utilisation pleine et entière de toutes les ressources qu'offre la vie urbaine en produisant son guide d'aménagement *Pour un environnement urbain sécuritaire*;

Attendu que l'avis du Conseil des Montréalaises intitulé « *Montréal, une ville festive pour toutes* » stipule qu'une femme sur deux ayant assisté à un événement public à Montréal y aurait subi au moins une violence à caractère sexuel;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Rosannie Filato
Mme Karine Boivin-Roy
Mme Effie Giannou

Et résolu :

que Montréal :

- 1- condamne toutes formes de violences à caractère sexuel;
- 2- réitère que la violence à l'égard des femmes et des filles constituent une violation des droits fondamentaux de la personne;
- 3- s'engage à agir en amont pour prévenir les violences à caractère sexuel envers toutes les personnes, avec une attention particulière portée aux communautés LGBTQ+, aux jeunes, aux femmes autochtones et racisées, et aux femmes en situation de limitation fonctionnelle;
- 4- s'engage à assurer un leadership auprès de ses partenaires et à mettre en œuvre dès maintenant des mesures concrètes pour assurer la sécurité des femmes sur l'ensemble de son territoire, notamment dans les espaces et lieux publics;
- 5- invite les promoteurs des grands événements publics montréalais à enclencher ou poursuivre des initiatives visant à assurer la sécurité des femmes;
- 6- poursuive son engagement dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment par le renouvellement de son plan d'action *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal*.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse de Montréal souligne la présence, dans les tribunes, des personnes suivantes : Mme Dorothy Alexandre, présidente, Conseil des Montréalaises; M. François Dumontier, pdg, Octane, Grand Prix de Formule 1 du Canada; Mme Sandrine Garneau-Lebel, relationniste média, Octane, Grand Prix de Formule 1 du Canada; M. Jacques-André Dupon, pdg, Spectra; Mme Véronique Landry, directrice affaires gouvernementales, Spectra; Mme Élise Casavant, relations de presse, Spectra; Mme Kathia Saint-Jean, directrice générale, Vitrine culturelle; M. Jean-Marc Potvin, pdg adjoint, CIUSS-Centre-sud de l'île de Montréal; M. Jean-Nicolas Aubé, CIUSS-Centre-sud de l'île de Montréal; M. Kevin Donnelly, chef de division, Division des événements publics, Ville de Montréal; Mme Aurélie Lebrun, agente de recherche, Conseil des Montréalaises; Mme Maude Séguin, conseillère en développement communautaire, Ville de Montréal; Mme Florente Desmonthène, conseillère-cadre, CIUSS-Centre-sud de l'île de Montréal; Mme Julie Grenier, CIUSS-Centre-sud de l'île de Montréal et Mme Janie Janvier, jeune en formation de Leadership, Centraide et Dynamo. La mairesse les remercie d'être présents pour parler d'un sujet de société qui est malheureusement toujours d'actualité, soit la question des violences à caractère sexuel. Elle mentionne que chaque invité représente son champ d'expertise respectif et qu'il faut ensemble parler d'une seule voix pour trouver des solutions pour faire de Montréal une ville plus inclusive, plus respectueuse et équitable, plus sécuritaire également. La mairesse procède à la lecture de la déclaration.

La présidente du conseil cède la parole à la première leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

La première leader adjointe de l'opposition officielle souhaite ajouter son nom à titre d'appuyeur de la déclaration et procède à la lecture d'un extrait du mot d'introduction de la présidente du Conseil des Montréalaises, Mme Dorothy Alexandre, en page 5 du Rapport d'activités 2017 en lien avec cette déclaration. La première leader adjointe de l'opposition officielle indique finalement qu'il y a beaucoup de chemin à parcourir et que c'est ensemble avec les Montréalaises et les Montréalais que tous y arriveront.

La présidente du conseil cède la parole à la conseillère Effie Giannou.

La conseillère Giannou souhaite que son nom soit ajouté à titre d'appuyeur de cette déclaration et elle salue le travail du Conseil des Montréalaises et de tous les intervenants impliqués et les remercie.

Adopté à l'unanimité.

15.02

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0595

Approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 630 René-Lévesque West Property Co., pour un terme de 7 ans et 6 mois, à compter du 1^{er} février 2019, des espaces situés au 8^e étage de l'immeuble du 630, boulevard René-Lévesque Ouest, d'une superficie d'environ 14 000 pieds carrés, à des fins de bureaux, pour une dépense totale de 6 234 950,54 \$, taxes incluses incluant les travaux d'aménagement, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention / Ajuster, pour les années 2019 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 630 René-Lévesque West Property Co., pour un terme de 7 ans et 6 mois, à compter du 1^{er} février 2019, des espaces au 8^e étage, de l'immeuble sis au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, d'une superficie d'environ 14 000 pieds carrés, à des fins bureaux, pour un loyer total de 4 954 502,71 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- 2 - d'ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière à la hauteur de 4 524 121,34 \$, net des ristournes de taxes, pour les exercices de 2019 à 2026 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'autoriser la dépense de 666 280,12 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables à 630 René-Lévesque West Property Co.;
- 4 - d'autoriser la dépense de 614 167,71 \$, taxes incluses, pour les frais incidents;

- 5 - d'ajuster, pour les années 2019 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1184069004
80.01 (20.21)

CM18 0596

Autoriser une dépense maximale de 113 911,92 \$, taxes incluses, afin de rembourser le Complexe Chaussegros-de-Léry inc., pour l'installation de 13 stations de recharge pour véhicules électriques dans le cadre du Programme de remplacement du matériel roulant désuet / Autoriser une dépense de 89 639,39 \$, taxes incluses, pour l'achat de 13 nouvelles stations de recharge pour les véhicules électriques en vertu de l'entente cadre avec Westburne, division de Rexel Canada Électrique inc., qui seront installées au niveau -8 du stationnement souterrain public, sis au 330, rue Champ-de-Mars / Approuver le projet de convention de bail par lequel la Ville loue du Complexe Chaussegros-de-Léry inc, à compter du 1^{er} juillet 2018, pour un terme de 10 ans et 6 mois, des places de stationnement pour 13 véhicules électriques, situés au niveau -8 du stationnement, pour une dépense totale de 300 877,20 \$, exempt de taxes / À compter du 1^{er} juillet 2018, et les années suivantes, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) assumera la dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, pour les frais récurrents d'énergie et d'entretien des stations de recharge pour les véhicules électriques, pour une dépense initiale estimée de 16 671,38 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense maximale de 113 911,92 \$, taxes incluses, payable au Complexe Chaussegros-de-Léry inc. pour l'installation des 13 stations de recharge à l'intérieur du stationnement souterrain du Complexe Chaussegros-de-Léry;
- 2 - d'autoriser une dépense maximale de 89 639,39 \$, taxes incluses, pour l'achat des équipements et des accessoires des stations de recharge;
- 3 - d'approuver un projet de convention de bail par lequel la Ville de Montréal loue du Complexe Chaussegros-de-Léry inc. pour une période de 10 ans et 6 mois, à compter du 1^{er} juillet 2018, 13 places de stationnement pour l'implantation de stations de recharge pour véhicules électriques, moyennant un loyer total de 300 877,20 \$, exempt de taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- 4 - qu'à compter du 1^{er} juillet 2018, et pour les années subséquentes, le Service de la gestion et de la planification immobilière assumera les frais d'exploitation, tels qu'inscrits au dossier décisionnel, pour les loyers et les frais d'exploitation;
- 5 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1185323007
80.01 (20.22)

CM18 0597

Approuver l'avenant numéro 1 modifiant le contrat accordé à Nouvelle Technologie TEKNO inc. (CG15 0753) dans le cadre de l'appel d'offres public 15-13408

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'Avenant no 1 modifiant le contrat accordé à Nouvelle Technologie TEKNO inc. (CG15 0753) dans le cadre de l'appel d'offres public 15-13408.

Adopté à l'unanimité.

1170184002
80.01 (20.23)

CM18 0598

Accorder un contrat à Les Entreprises Ventec inc. pour le réaménagement du secteur du chalet au parc du Mont-Royal - Dépense totale de 1 453 669,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 16-6790 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 453 669,17 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du secteur du chalet au parc du Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 409 978,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6790;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez remercie l'Administration, plus particulièrement M. Sylvain Ouellet et le Service du greffe pour l'ajout des plans au sommaire décisionnel, ce qui contribue à une meilleure compréhension du dossier.

Il est proposé par M. Lionel Perez
 appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de retourner ce dossier au comité exécutif afin que les services puissent faire l'analyse détaillée convenable sur l'évaluation des risques, sur la concurrence et sur l'expertise selon les directives de la Ville de Montréal.

Cette motion de retour au comité exécutif a pour effet de suspendre le débat, le tout conformément à l'article 90 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, indique qu'il n'y a pas d'accord pour retourner le dossier au comité exécutif et demande un vote sur cette proposition.

Il est proposé par M. François Limoges
 appuyé par M. Benoit Dorais

de procéder à un vote à main levée sur la proposition de retour au comité exécutif du conseiller Perez et de la conseillère Boivin-Roy.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy
 appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur la proposition de retour au comité exécutif.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Rouleau, Benjamin, Black, Giannou, DeSousa, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Sari, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Rapanà et Bissonnet (21)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Beaudry, Filato, Croteau, Ferrandez, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Fumagalli, Arseneault, Rouleau, Barbe, Zarac, Hénault et Rotrand (37)

Ouverture des portes: La conseillère Christine Gosselin entre dans la salle des délibérations et déclare que si elle avait été présente au moment de ce vote elle aurait voté contre cette proposition.

Résultat: En faveur : 21
 Contre : 38

La présidente du conseil déclare la proposition de retour au comité exécutif du conseiller Perez et de la conseillère Boivin-Roy rejetée à la majorité des voix.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par M. Lionel Perez
 appuyé par M. Francesco Miele

d'apporter un amendement à l'article 80.01 (20.24) à l'effet d'accorder le contrat au 2^e plus bas soumissionnaire conforme, Aménagement Côté Jardin inc., pour une somme de 1 481 072,65 \$, taxes incluses.

Le leader de la majorité indique qu'il n'y a pas d'accord sur la proposition d'amendement des conseillers Perez et Miele.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de procéder à un vote à main levée sur la proposition d'amendement des conseillers Perez et Miele.

Le chef de l'opposition officielle demande à la présidente du conseil la possibilité d'exercer son droit de réplique sur la proposition d'amendement. La présidente du conseil lui cède la parole.

La présidente du conseil interrompt le chef de l'opposition officielle pour céder la parole au leader de la majorité.

Le leader de la majorité s'excuse auprès du chef de l'opposition officielle de l'avoir interrompu et lui propose de suspendre quelques instants son droit de réplique afin que le conseiller Luc Ferrandez, responsable du dossier, puisse apporter des éléments d'information supplémentaires et expliquer les motifs pour lesquels l'Administration est en désaccord avec la proposition d'amendement. Le chef de l'opposition officielle cède la parole au conseiller Ferrandez.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil cède à nouveau la parole au chef de l'opposition officielle afin qu'il puisse terminer son droit de réplique.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement des conseillers Perez et Miele.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Rouleau, Benjamin, Black, Giannou, DeSousa, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Rapanà et Bissonnet (20)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Ferrandez, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Fumagalli, Arseneault, Rouleau, Pauté, Barbe, Deschamps, Zarac, Hénault et Rotrand (41)

Résultat: En faveur : 20
Contre : 41

La présidente du conseil déclare la proposition d'amendement des conseillers Perez et Miele rejetée à la majorité des voix.

Le conseiller Marvin Rotrand soulève un point de règlement concernant certaines dispositions relativement aux articles 111 et 112 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*. Lors du vote enregistré sur la proposition de retour au comité exécutif du conseiller Perez et de la conseillère Boivin-Roy, le conseiller Richard Deschamps était absent. Selon le règlement, le conseiller devrait être pénalisé mais étant donné que nous sommes toujours à étudier l'article 80.01 (20.24) et selon son interprétation du règlement, il n'y aurait pas lieu de le pénaliser. Le conseiller Rotrand souhaite obtenir des précisions à cet égard.

Le conseiller Deschamps indique qu'il était au téléphone avec la Directrice des travaux publics, de l'arrondissement de LaSalle relativement à une requête d'un citoyen. La présidente du conseil indique qu'effectivement lorsqu'un élu s'absente de la salle du conseil lors d'un vote enregistré, il y a des pénalités prévues au règlement. Toutefois, la présidente du conseil indique que selon les informations fournies par le conseiller Deschamps la situation sera évaluée avec le concours du greffier.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Ferrandez qui débute l'exercice de son droit de réplique. La présidente du conseil indique cependant au conseiller Ferrandez qu'il y a d'autres intervenants inscrits sur la liste avant lui, dont le leader adjoint de l'opposition officielle, à qui elle cède la parole.

Le débat se poursuit.

Le chef de l'opposition officielle soulève à son tour une question de privilège quant aux propos désobligeants tenus par le conseiller Ferrandez lorsque ce dernier a constaté que le chef de l'opposition officielle souhaitait intervenir à nouveau sur ce dossier. Il demande au conseiller Ferrandez de retirer ses propos. La présidente du conseil demande au conseiller Ferrandez de retirer ses propos en l'informant que chaque élu a un temps de parole maximal qui lui est imparti et que le chef de l'opposition officielle n'avait pas épuisé le temps de parole qu'il lui était alloué. La présidente du conseil rappelle qu'il est important de respecter le temps de parole qui est accordé à chacun des élus.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Ferrandez.

Le conseiller Ferrandez exerce son droit de réplique et fait un retour sur la question de privilège soulevée par le chef de l'opposition officielle pour reconnaître le travail fait par M. Perez sur la liste des fournisseurs insatisfaisants en regard de ce dossier, mais insiste pour informer ce dernier que si toute l'information lui avait été fournie dès le départ, le temps requis pour procéder à l'adoption de ce dossier aurait été moindre.

La présidente du conseil met aux voix l'article 80.01 (20.24) et le déclare adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1186688008
80.01 (20.24)

CM18 0599

Accorder un contrat d'une durée de 3 ans à Pronex excavation inc. pour l'entretien du réseau de captage du biogaz et rehaussement des puits au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une somme maximale de 1 369 682,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public ENV CESM 2018-01 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Pronex excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réfection du réseau de captage du biogaz au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une somme maximale de 1 369 682,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public ENV CESM 2018-01;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1180720001
80.01 (20.25)

À 17 h, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 28 mai 2018
13 h**

**Séance tenue le lundi 28 mai 2018, 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stéphanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Robert Beaudry.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Luis Miranda, Mme Marie-Josée Parent et M. Abdelhaq Sari.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LA DEMANDE DE POURSUITE DES TRAVAUX AU-DELÀ DE 22 H DES CONSEILLERS LIMOGES ET DORAIS :

Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Luis Miranda, Mme Marie-Josée Parent et M. Abdelhaq Sari.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LA PROPOSITION DE RETOURNER LE DOSSIER INSCRIT À L'ARTICLE 80.01 (20.30) AU COMITÉ EXÉCUTIF DU CONSEILLER PEREZ ET DE LA CONSEILLÈRE BOIVIN-ROY :

Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Luis Miranda, Mme Marie-Josée Parent et M. Abdelhaq Sari.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LA PROPOSITION D'AMENDEMENT DU CONSEILLER PEREZ ET DE LA CONSEILLÈRE BOIVIN-ROY À L'EFFET D'EXIGER UNE MAJORATION DU MONTANT DU CAUTIONNEMENT À 29 M\$ ÉQUIVALENT AU MONTANT TOTAL DU CONTRAT RELATIVEMENT AU DOSSIER INSCRIT À L'ARTICLE 80.01 (20.30) :

Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Luis Miranda, Mme Marie-Josée Parent et M. Abdelhaq Sari.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LA PROPOSITION DES CONSEILLERS PEREZ ET MIELE À L'EFFET QUE LE CONSEIL MUNICIPAL SE TRANSFORME EN COMITÉ PLÉNIER RELATIVEMENT AU DOSSIER INSCRIT À L'ARTICLE 80.01 (20.30) :

M. François W. Croteau, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Luis Miranda, Mme Marie-Josée Parent et M. Abdelhaq Sari.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 80.01 (20.30), TEL QU'AMENDÉ :

M. François W. Croteau, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Luis Miranda, Mme Marie-Josée Parent et M. Abdelhaq Sari.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
 M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
 Mme Chantal Benoit, analyste-rédactrice
 Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Yves Daoust	Mme Manon Barbe	Aimerait connaître les avantages pour l'arrondissement de LaSalle de se soustraire de la publication des avis publics de format papier / Dans un même souci d'économie, cesser de faire paraître l'édition papier du journal L'Accent et l'achat de nombreuses pages de publicité par l'arrondissement dans le journal local : Le Messenger de LaSalle
M. Gilbert Bauer	Mme Valérie Plante (M. Craig Sauv�)	Possible retrait du R�glement sur le contr�le animalier / Souhaite savoir si la r�vision du r�glement pourrait nuire aux propri�taires de petits animaux
M. Louis Langevin	Mme Val�rie Plante (M. Benoit Dorais) (Mme Christine Black)	Intervention de la ville-centre afin que les ruelles soient c�d�es aux propri�taires monr�alais / Respect la d�mocratie
M. Patrick Roy	Mme Val�rie Plante (M. Benoit Dorais)	� la suite d'une opinion juridique �mise par la firme FCN, avocats, ayant trait � la pr�sence ou pas d'un repr�sentant du Syndicat accr�dit� des cols bleus, le citoyen demande si la Ville va se r�tracter et rencontrer les repr�sentants de L'Union syndicale des cols bleus de Montr�al / En cas de refus de la part de la Ville, des mesures appropri�es seront prises pour faire respecter les lois en cours
M. Michael Labelle	Mme Catherine Cl�ment-Talbot (M. Lionel Perez)	Transparence dans le processus de consultation publique dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro / S'assurer que les proc�dures de consultation publique soient respect�es
M. Jean Duval	M. Fran�ois Limoges (M. Craig Sauv�)	Probl�matique d'acc�s aux installations sanitaires desservant les restaurants situ�s au niveau des �changeurs � la station de m�tro Berri-UQAM / D�lais de r�ponse de l'Administration
M. Dominique Audet	Mme Val�rie Plante (M. Luc Ferrandez)	Demande de rencontre pour discuter de diff�rents enjeux concernant l'�v�nement des Tam-tams du mont Royal et la s�curit� publique assur�e par le SPVM

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Alison Hackney	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Attentes de l'Administration en ce qui a trait à la consultation publique sur le transport collectif prévue pour 2019 / Advenant l'élection de la CAQ, Montréal va-t-elle accepter de se faire imposer un système de transport?
M. Ghislain Gagnon	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Déposer une demande auprès de l'ARTM pour la prolongation sur une distance de 2 km de la ligne bleue afin qu'elle puisse rejoindre la ligne verte / Présentation d'un dossier d'affaires pour la demande de prolongation
M. Luc Bisson	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Échéancier prévu pour le début des négociations avec le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal en vue de la prochaine convention collective
M. Donald Hobus	Mme Valérie Plante	Remercie la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante et Mme Paola Hawa pour l'annonce concernant la sauvegarde de l'Anse-à-l'Orme
M. Sébastien Bonneau	Mme Valérie Plante	Préservation du jardin Domtar – mesures pour protéger le site / Déploire le fait que la Ville ne veuille pas investir des fonds pour préserver le seul parc urbain privé au centre-ville
M. Michel Bédard	Mme Valérie Plante	S'assurer que l'Administration a déjà produit sa propre politique de participation publique basée sur les exigences du règlement d'encadrement du gouvernement du Québec / Demande de consultation publique pour les projets du Quai Delorimier et de la Place et Pôle Frontenac
Mme Sonja Susnjar	Mme Valérie Plante (M. François W. Croteau)	Souhaite que l'Administration conserve le processus de consultation publique actuel
Mme Francine Dandurand	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Étapes à venir pour le développement du terrain Louvain, dans l'arrondissement d'Achues-Cartierville et participation citoyenne

À 20 h,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de prolonger la période de questions des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Francesco Moreno	Mme Valérie Plante (M. Craig Sauv�)	Permettre les cal�ches �lectriques � Montr�al D�p�t de document
M. Guy Ouellette	Mme Val�rie Plante (Mme �milie Thuillier)	Projet de construction de logements sociaux sur le site du terrain Louvain – d�but des travaux avant la fin du mandat

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Nelly Marquez	Mme Valérie Plante	Date prévue pour le début des travaux pour la construction de logements sociaux sur le site du terrain Louvain
M. Yvon Diné	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	Prioriser le dossier du projet de construction de logements sociaux sur le site du terrain Louvain et si ce projet comptera plus de 20% de logements sociaux
M. Milorad Bogetic	Mme Valérie Plante (M. Luc Ferrandez)	Offre de services pour participer à la conception des recommandations pour un futur règlement visant à fleurir et à verdifier les toits à Montréal / Formation d'une Commission d'esthétique souhaitée
M. Gilles Paquin	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Non respect par la Ville du Règlement sur le drapeau du Québec / Méconnaissance des lois par les services de la Ville
Mme Jody Anne Negley	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	Rendre l'accessibilité universelle à un niveau supérieur que les critères gouvernementaux / Leadership de l'Administration dans ce dossier Dépôt de document
M. Francis Lapierre	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Nombreuses perturbations attendues et congestion sur la ligne orange du métro, avec l'implantation du REM / Si la Ville fera des représentations auprès des autorités concernées afin d'éviter la détérioration du transport en commun à Montréal

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 31.

À 20 h 31, le conseil reprend ses travaux.

À 20 h 32, le leader de la majorité, M. François Limoges, rappelle les articles 7.06, 7.08, 7.10 ainsi que les articles 51.02 à 51.04 afin de faire coïncider l'étude de ces points avec la présence au balcon des invités attendus.

CM18 0600

Dépôt du rapport d'activité 2017 du Conseil des Montréalaises

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport d'activité 2017 du Conseil des Montréalaises, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil cède la parole à la première leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

La première leader adjointe de l'opposition officielle souligne que le Conseil des Montréalaises (CDM) a développé une expertise depuis sa création en mai 2004, et qu'il contribue à l'avancement des débats et des décisions qui touchent les Montréalaises, que ce soit à la demande du conseil municipal ou de sa propre initiative. En ce qui a trait au présent rapport, Mme Boivin-Roy indique qu'il contient 5 mémoires et avis et en fait un bref résumé. Pour terminer, elle souhaite la bienvenue à Mme André-Yanne Parent nouvellement nommée.

La présidente du conseil cède la parole à la conseillère Suzie Miron.

La conseillère Miron souligne que 2017 a été une année marquante pour les femmes avec les mouvements « #MeToo » et « #MoiAussi ». Elle remercie chaleureusement le Conseil des Montréalaises pour son travail rigoureux et tient à souligner l'implication dévouée des membres, dont Mmes Dorothy Alexandre et toute l'équipe qui incarnent les valeurs de la ville quant à la participation citoyenne et surtout celle des femmes, notamment.

La présidente du conseil cède la parole à la conseillère Chantal Rouleau.

La conseillère Rouleau rend hommage à ces femmes qui s'impliquent dans le Conseil des Montréalaises (CDM) depuis 2004, et qui soumettent des orientations qui permettent au conseil municipal et à ses membres, dans leurs activités respectives, de donner plus de place aux femmes. Mme Rouleau mentionne que l'enjeu de la sécurité dans les espaces publics est d'une grande importance pour le CDM, et qu'il faut penser davantage en termes d'aménagement et de planification du territoire pour la sécurité des femmes.

Elle souligne également l'importance de promouvoir la venue des femmes en politique. La conseillère Rouleau remercie Mme Dorothy Alexandre, présidente, la représentante de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ainsi que les membres présents.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Frantz Benjamin.

Le conseiller Benjamin remercie les membres du Conseil des Montréalaises (CDM) pour leur contribution au débat municipal et aux questions citoyennes. Il invite les membres du conseil à faire davantage appel aux compétences et à l'expertise du CDM parce qu'il représente aussi une diversité des voix montréalaises. Le conseiller Benjamin souligne quelques-uns des enjeux importants pour la participation des femmes à la vie montréalaise et invite les membres du conseil à faire appel davantage au CDM. Pour terminer, le conseiller indique que la participation citoyenne est un enjeu fondamental pour la vie démocratique montréalaise et mentionne que le CDM est aussi un espace extraordinaire de participation citoyenne.

La présidente du conseil prend la parole pour souligner toute l'importance du rôle du Conseil des Montréalaises dans la vie municipale et remercie les membres présents pour leur contribution. La présidente du conseil souhaite également la bienvenue aux nouveaux membres.

07.06 1187721002

CM18 0601

Dépôt du rapport d'activité 2017 du Conseil interculturel de Montréal

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Rapport d'activité 2017 du Conseil interculturel de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la conseillère Mary Deros.

La conseillère Mary Deros débute son intervention en soulignant l'apport considérable des membres du Conseil interculturel de Montréal (CIM) à la Ville de Montréal. Elle indique que ce sont des gens passionnés par les enjeux de relations interculturelles et notamment, en apportant leurs orientations pour l'inclusion des personnes de toute origine à la vie politique, économique, sociale et culturelle. Le CIM a participé, en 2017, à une cinquantaine d'activités ce qui lui a permis d'atteindre un des objectifs fixés qui était d'augmenter sa visibilité. La conseillère Deros exprime le souhait de pouvoir travailler avec le CIM afin de faire avancer les enjeux de la diversité et de l'inclusion à Montréal. Elle félicite le président actuel pour son leadership, sa passion et son dévouement. Elle souligne également le travail des membres et les remercie personnellement.

La présidente du conseil cède la parole à la conseillère Magda Popenau.

La conseillère Popenau souligne le travail remarquable du Conseil interculturel de Montréal (CIM). Elle rappelle que le CIM joue un rôle très important en guidant et en orientant les élus dans leurs décisions. La conseillère Popenau remercie le président, M. Moussa Sène, ainsi que les membres pour leur contribution aux différents avis déposés pour faire de Montréal une ville plus inclusive et plus ouverte.

Elle remercie également Mme Haince pour son grand professionnalisme. La conseillère Popeanu souhaite que le CIM soit une référence incontournable en matière de relations interculturelles à la Ville de Montréal.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Frantz Benjamin.

Le conseiller Benjamin remercie les membres du Conseil Interculturel de Montréal (CIM) pour leur contribution au débat municipal et aux questions citoyennes. Il invite les membres du conseil à faire davantage appel aux compétences et à l'expertise du CIM parce qu'il représente aussi une diversité des voix montréalaises. Le conseiller Benjamin souligne qu'à la demande du conseil municipal, le CIM peut intervenir sur des enjeux très sensibles mais qu'il peut aussi prendre des mandats d'initiative, comme par exemple, la gestion des lieux de culte. Pour terminer, le conseiller indique que la participation citoyenne est un enjeu fondamental pour la vie démocratique montréalaise et mentionne que le CIM est un espace extraordinaire de participation citoyenne.

La présidente du conseil prend la parole pour tout d'abord s'adresser aux élus, en indiquant qu'ils sont choyés d'avoir accès à cette instance qu'est le Conseil interculturel de Montréal (CIM). Elle remercie les membres présents ainsi que les élus qui prennent le temps de lire les différents documents, de solliciter l'avis du CIM et de valoriser les recommandations qui sont proposées et surtout de faire le suivi sur les avis qui sont déposés. La présidente du conseil souhaite la bienvenue aux nouveaux membres.

07.08 1187968001

CM18 0602

Dépôt du rapport d'activité 2017 du Conseil jeunesse de Montréal

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Rapport d'activité 2017 du Conseil jeunesse de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller Benoit Langevin.

Le conseiller Langevin félicite le Conseil jeunesse de Montréal (CJM) pour la qualité des rapports, en particulier celui sur l'avis relatif à la prévention de l'itinérance à Montréal. Il réitère l'importance d'investir dans la prévention de l'itinérance visible et celle qui est cachée dans l'agglomération de Montréal. Le conseiller Langevin mentionne que des Conseils jeunesse commencent à voir le jour et il invite, à cet effet, les membres du conseil à implanter des Conseils jeunesse dans leur arrondissement respectif. Le conseiller Langevin remercie les membres du CJM, soit M. Rami Habib, M. François Marquette ainsi que Mme Kathryn Verville-Provencher.

La présidente du conseil cède la parole à la conseillère Rosannie Filato.

La conseillère Filato félicite les membres du Conseil jeunesse de Montréal présents dans les tribunes et les remercie pour la qualité de leur travail.

La présidente du conseil cède la parole au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele.

Le leader adjoint de l'opposition officielle indique que le Conseil jeunesse de Montréal est devenu une instance phare, une référence pour d'autres paliers gouvernementaux qui souhaitent instaurer des Conseils jeunesse. Il souhaite que le Conseil jeunesse de Montréal poursuive son rôle d'ambassadeur envers les Conseils jeunesse en formation dans les arrondissements mais aussi dans d'autres paliers de gouvernement. Le leader adjoint de l'opposition officielle mentionne également que le Conseil Jeunesse de Montréal doit jouer un rôle de promoteur de l'opinion de la jeunesse.

La présidente du conseil prend la parole et s'adresse aux élus en leur indiquant qu'ils sont choyés d'avoir accès à cette instance qu'est le Conseil jeunesse de Montréal (CJM). Elle remercie les membres présents ainsi que les élus qui prennent le temps de lire les différents documents, de solliciter l'avis du CJM et de valoriser les recommandations qui sont proposées et surtout de faire le suivi sur les avis qui sont déposés. La présidente du conseil souhaite la bienvenue aux nouveaux membres.

07.10 1187670001

CM18 0603

Nomination de membre au Conseil des Montréalaises

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mai 2018 par sa résolution CE18 0763;

Il est proposé par M. François Limoges

Appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de nommer madame André-Yanne Parent, à titre de membre du Conseil des Montréalaises, pour un premier mandat de 3 ans se terminant en mai 2021, en remplacement de madame Ghislaine Sathoud;
- 2- de remercier madame Ghislaine Sathoud pour sa contribution au Conseil des Montréalaises.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1187721001

CM18 0604

Nomination de membre au Conseil interculturel de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0832;

Il est proposé par M. François Limoges

Appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de recommander au conseil municipal :

de nommer Mme Coline Camier, à titre de membre du Conseil interculturel de Montréal, pour un second mandat de trois ans se terminant en septembre 2021.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1187968002

CM18 0605

Nomination de membres au Conseil jeunesse de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0831;

Il est proposé par M. François Limoges

Appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de nommer les personnes suivantes à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal :
 - Mme Niamh Leonard en remplacement de Mme Jessica Mandziya-Sathoud pour un premier mandat de trois ans se terminant en avril 2021;
 - Mme Valérie Du Sablon en remplacement de M. Albert Phung Khai-Luan pour un premier mandat de trois ans se terminant en avril 2021;
 - Mme Audrey-Frédérique Lavoie en remplacement de M. Kunze Li pour un premier mandat de trois ans débutant en juin 2018 et se terminant en mai 2021.
- 2 - de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil jeunesse de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.04 1187670002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

À 21 h 26, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

CM18 0606

Accorder un contrat à Les Entreprises Canbec construction inc. pour des travaux de voirie à divers endroits, dans les pistes cyclables de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 507 297,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 424810 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 507 297,78 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie à divers endroits, dans les pistes cyclables de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder aux Entreprises Canbec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 442 297,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 424810 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1187231038
80.01 (20.26)

CM18 0607

Accorder un contrat à Service et Construction Mobile Itée pour les travaux de démantèlement du poste d'essence existant et la construction d'un nouveau poste d'essence, dans la cour des ateliers municipaux de l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 920 921 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-019 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 920 921 \$, taxes incluses, pour la construction d'un poste d'essence dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Service et Construction Mobile Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 880 880,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-019 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1181081011
80.01 (20.27)

CM18 0608

Accorder un contrat à TLA Architectes inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie pour le déménagement des ateliers de la section parc-auto (SPA) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) actuellement en location au 5000, rue Iberville aux ateliers Viau et Rouen appartenant à la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 160 633,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16606 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 160 633,13 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture et en ingénierie pour le déménagement des ateliers de la section parc-auto (SPA) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) actuellement en location au 5000, rue Iberville, aux ateliers Viau et Rouen, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à TLA architectes inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 971 154,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16606 ;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1181029001
80.01 (20.28)

CM18 0609

Accorder un soutien financier de 135 000 \$ et un soutien technique estimé à 325 000 \$ à l'organisme Vélo Québec Événements pour la tenue des événements de Go Vélo 2018 / Approuver le projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 135 000 \$ et un soutien technique estimé à 325 000 \$ à Vélo Québec Événements pour la tenue de l'édition 2018 du Festival Go Vélo Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1187883002
80.01 (20.29)

CM18 0610

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Résilier les trois contrats accordés à Rebutis Solides Canadiens inc. (CG07 0390) pour le tri et la mise en marché des matières recyclables / Approuver un projet de contrat de gré à gré avec Rebutis Solides Canadiens inc. pour le traitement des matières recyclables pour une période de 19 mois, pour une somme maximale de 29 226 907 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de résilier, à compter du 31 mai 2018, les trois contrats accordés à Rebutis Solides Canadiens inc., pour le tri et la mise en marché des matières recyclables (CG07 0390);
- 3 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de contrat de gré à gré entre la Ville et Rebutis Solides Canadiens inc. pour le traitement et la mise en marché des matières recyclables, pour une somme maximale de 29 226 907 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 4 - d'autoriser un virement de crédit de 12 620 050,29 \$, net de ristournes de taxes, en provenance du budget des comptes de dépenses corporatives vers le Service de l'environnement;
- 5 - d'ajuster pour l'année 2019 la base budgétaire du Service de l'environnement d'un montant de 13 244 906,47 \$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 6 - d'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 21 h 51, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

À 21 h 56, la présidente du conseil cède la parole au conseiller Alan DeSousa qui indique que son intervention sera d'au moins 5 minutes.

À 21 h 57, la première leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, propose d'ajourner la séance au mardi 29 mai 2018, 9 h 30 pour la reprise du débat sur cet article en commençant par l'intervention du conseiller DeSousa.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, indique qu'étant donné la pertinence des propos de l'opposition officielle sur l'article 80.01 (20.30), il souhaite la poursuite des travaux afin d'adopter les points réunis présentement à l'étude avant l'ajournement de la séance.

La première leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, indique que pour des motifs de conciliation travail-famille, la proposition de prolongement du leader de la majorité n'est pas souhaitable.

La présidente du conseil indique qu'elle ne peut obliger le conseiller DeSousa à prendre la parole à ce stade-ci de la séance, mais qu'elle peut céder la parole à un autre membre inscrit sur la liste à la condition que son intervention ait une durée de moins de 3 minutes.

À 21 h 58, le leader de la majorité propose de prolonger la séance au-delà de 22 h, appuyé par le conseiller Benoit Dorais.

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, demande des clarifications sur la proposition de prolongement des conseillers Limoges et Dorais.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, propose d'ajourner la séance afin de respecter la conciliation travail-famille.

Le leader de la majorité apporte des clarifications à la suite du questionnement du leader adjoint de l'opposition officielle et procède à une proposition formelle.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de poursuivre les travaux au-delà de 22 h afin de terminer l'étude des points 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) inscrits à l'ordre du jour.

Le chef de l'opposition officielle mentionne qu'une proposition de prolongement est faite, généralement, dans un contexte où l'on souhaite épuiser les derniers points inscrits à l'ordre du jour, ce qui n'est pas le cas présent.

La présidente en réfère au règlement qui stipule que le conseil doit ajourner à 22 h.

Le leader adjoint de l'opposition officielle prétend qu'il n'y a pas eu de proposition formelle dûment appuyée. Le leader de la majorité confirme qu'il y a eu la proposition formelle de demande de prolongation.

Le chef de l'opposition officielle souhaite à cet égard la prise d'un vote nominal.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de procéder à un vote enregistré sur la demande de poursuite des travaux au-delà de 22 h des conseillers Limoges et Dorais.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Beaudry, Filato, Croteau, Ferrandez, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Fumagalli, Arseneault, Rouleau, Pauté, Barbe, Deschamps et Zarac (38)

Votent contre: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Rouleau, Benjamin, Black, Giannou, DeSousa, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Rapanà, Bissonnet, Hénault et Rotrand (22)

Résultat: En faveur : 38
Contre : 22

La présidente du conseil déclare la proposition de prolongement des conseillers Limoges et Dorais adoptée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit.

Le conseiller Marvin Rotrand souhaite se prévaloir des dispositions de l'article 87 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)* qui stipule « qu'un membre du conseil peut, en tout temps durant les délibérations, exiger la lecture de la motion à l'étude et le président ou le greffier doit donner suite à cette demande ». La présidente du conseil cède la parole au greffier de la Ville, M^e Yves Saindon, et ce dernier procède à la lecture de la motion.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Francesco Miele

de retourner ce dossier au comité exécutif afin d'obtenir un avis du Service des affaires juridiques confirmant que l'entreprise Rebutis Solides Canadiens inc. est un fournisseur unique.

Cette motion de retour au comité exécutif a pour effet de suspendre le débat, le tout conformément à l'article 90 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur la proposition de retour au comité exécutif des conseillers Perez et Miele.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Rouleau, Benjamin, Black, Giannou, DeSousa, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Rapanà, Bissonnet, Hénault et Rotrand (22)

Votent contre: Mesdames et messieurs Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Beaudry, Filato, Croteau, Ferrandez, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Fumagalli, Arseneault, Rouleau, Pauzé, Barbe, Deschamps et Zarac (37)

Ouverture des portes : La mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, entre dans la salle des délibérations et déclare que si elle avait été présente au moment de ce vote elle aurait voté contre cette proposition.

Résultat: En faveur : 22
Contre : 38

La présidente du conseil déclare la proposition de retour au comité exécutif des conseillers Perez et Miele rejetée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

d'apporter un amendement à l'article 80.01 (20.30) à l'effet d'exiger une majoration du montant du cautionnement à 29 M\$ équivalent au montant total du contrat.

Un débat s'engage sur la recevabilité de l'amendement.

Le conseiller Dorais soulève une question de privilège. La présidente du conseil fait un rappel à l'ordre.

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, indique que son privilège d'élu est atteint lorsqu'il est contraint de siéger au-delà de 22 h et lorsque certains élus de l'Administration semblent dormir pendant son intervention.

La présidente du conseil réitère la collaboration des élus afin que les débats se déroulent de façon sereine et dans le respect. Elle demande également aux membres du conseil le respect envers la présidence du conseil.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Benoit Dorais.

Le conseiller Dorais indique que son privilège est atteint lorsque le leader adjoint de l'opposition officielle mentionne le fait qu'il dormait pendant son intervention alors qu'au contraire, malgré l'heure tardive, il a été attentif à toutes les interventions qui ont eu cours. Il demande au leader de l'opposition officielle de retirer ses propos.

La présidente du conseil ne reconnaît pas la question de privilège du conseiller Dorais puisqu'il ne s'agit pas d'une atteinte à son honneur. Elle cède la parole au chef de l'opposition officielle.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, demande au chef de l'opposition officielle de fournir plus de détails sur les changements qu'il souhaite apporter à sa proposition d'amendement.

Le chef de l'opposition officielle précise qu'en vertu de l'article 10.1, il est prévu un cautionnement au montant de 3 M\$ et que sa proposition d'amendement vise à augmenter ce montant à 29 226 907 \$, taxes incluses, équivalent au montant total du contrat.

La présidente du conseil juge la proposition du conseiller Perez et de la conseillère Boivin-Roy recevable.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement du conseiller Perez et de la conseillère Boivin-Roy.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, afin qu'il exerce son droit de réplique.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement visant à augmenter le montant du cautionnement de 3 000 000 \$ à 29 226 907 \$.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Rouleau, Benjamin, Black, Giannou, DeSousa, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Rapanà, Bissonnet, Hénault et Rotrand (22)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Beaudry, Filato, Croteau, Ferrandez, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Fumagalli, Arseneault, Rouleau, Pauzé, Barbe, Deschamps et Zarac (38)

Résultat: En faveur : 22
Contre : 38

La présidente du conseil déclare la proposition d'amendement visant à augmenter le montant du cautionnement de 3 000 000 \$ à 29 226 907 \$ du conseiller Perez et de la conseillère Boivin-Roy rejetée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur l'article 80.01 (20.30).

À 22 h 57, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Francesco Miele

d'apporter un amendement à l'article 80.01 (20.30) présentement à l'étude qui se lit comme suit :

« Que le conseil municipal mandate le Service de l'environnement pour qu'il modifie le contrat entre la Ville de Montréal et Rebutts Solides Canadiens inc. (RSC) afin que :

- l'entreprise RSC dépose d'ici un an, au conseil d'agglomération, un diagnostic technologique, opérationnel et financier de l'entreprise;
- l'entreprise RSC présente d'ici un an, au conseil d'agglomération, un plan d'action et de mise en œuvre visant à assurer sa viabilité économique et la modernisation de ses installations dans l'objectif que l'entreprise puisse contribuer à l'économie circulaire de la région montréalaise ».

À 23 h, le vice-président du conseil, M. Sterling Downey, suspend les travaux afin de permettre la distribution aux membres du conseil de la proposition d'amendement.

À 23 h 02, le conseil reprend ses travaux.

À 23 h 02, le conseiller Benoit Dorais propose au chef de l'opposition officielle une brève rencontre afin de discuter de certains éléments contenus dans la proposition d'amendement.

À 23 h 03, le vice-président du conseil suspend les travaux.

À 23 h 09, le conseil reprend ses travaux.

À 23 h 10,

Il est proposé par M. Benoit Dorais

appuyé par M. Lionel Perez

d'apporter un sous-amendement afin de remplacer la proposition d'amendement par la suivante :

« de modifier l'orientation en lien avec le dossier afin d'y ajouter le point suivant :

« 7. Que le conseil d'agglomération exige de Rebutts Solides Canadiens inc. de :

- déposer d'ici 6 mois, au conseil d'agglomération, un diagnostic technologique opérationnel et financier de l'entreprise ;
- présenter d'ici 1 an, au conseil d'agglomération, un plan d'action et de mise en œuvre visant à assurer sa viabilité économique et la modernisation de ses installations dans un esprit de contribution à l'économie circulaire de la région montréalaise. » »

Un débat s'engage sur la proposition de sous-amendement des conseillers Dorais et Perez.

Le conseiller Benoit Dorais apporte des clarifications sur la proposition de sous-amendement à l'étude. Il indique que l'amendement initial prévoyait une modification au contrat, tandis que le sous-amendement permet d'aller de l'avant avec les différentes actions prévues et en plus, de demander à Rebutts Solides Canadiens inc. de déposer deux documents supplémentaires.

Le débat se poursuit sur la proposition de sous-amendement des conseillers Dorais et Perez.

Le vice-président du conseil met aux voix la proposition de sous-amendement des conseillers Dorais et Perez et la déclare adoptée à l'unanimité.

Le vice-président du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, appuyé de la première leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, propose d'ajourner la séance au mardi 29 mai 2018, 9 h 30 pour la poursuite sereine des travaux.

Le leader de la majorité indique qu'il n'y a pas d'acquiescement de la part de l'Administration d'ajourner la séance puisqu'il y a déjà eu un vote sur une proposition à l'effet de poursuivre les travaux au-delà de 22 h afin de terminer l'étude des points 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) inscrits à l'ordre du jour.

La première leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, mentionne que le chef de l'opposition officielle a reconnu élégamment le geste d'ouverture du conseiller Dorais et que certains propos du leader de la majorité sont superflus à cette heure tardive.

Le débat se poursuit sur l'article 80.01 (20.30), tel qu'amendé.

À 23 h 22,

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Francesco Miele

que le conseil municipal se transforme en comité plénier en vertu de l'article 113 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)* et que M. Michel Bissonnet soit désigné pour agir à titre de président du comité plénier et que M. Roger Lachance, directeur du Service de l'environnement et M^e Benoit Dagenais, directeur général adjoint à la Direction générale soient invités à y participer pour répondre aux questions.

Le chef de l'opposition officielle souhaite que le comité plénier siège mardi le 29 mai 2018, étant donné l'heure tardive.

Le leader de la majorité indique qu'il n'y a pas d'accord pour la tenue d'un comité plénier.

Un débat s'engage sur la proposition à l'effet que le conseil municipal se transforme en comité plénier du chef de l'opposition officielle.

Le vice-président du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, afin qu'il exerce son droit de réplique.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Valérie Plante

de procéder à un vote à main levée sur la proposition à l'effet que le conseil municipal se transforme en comité plénier des conseillers Perez et Miele.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Andrée Hénault

de procéder à un vote enregistré sur la proposition à l'effet que le conseil municipal se transforme en comité plénier des conseillers Perez et Miele.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Rouleau, Benjamin, Black, Giannou, DeSousa, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Rapanà, Bissonnet, Hénault et Rotrand (22)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Beaudry, Filato, Ferrandez, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Normand, McQueen, Fumagalli, Arseneault, Rouleau, Pauzé, Barbe, Deschamps et Zarac (36)

Résultat: En faveur : 22
Contre : 36

Le vice-président du conseil déclare la proposition à l'effet que le conseil municipal se transforme en comité plénier des conseillers Perez et Miele rejetée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur l'article 80.01 (20.30), tel qu'amendé.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

que le dossier soit retourné au Service des affaires juridiques afin qu'un avis juridique soit émis confirmant que le montant accordé à Rebutis Solides Canadiens inc. n'est pas une subvention déguisée à une entreprise privée.

Le greffier de la Ville, M^e Yves Saindon, informe le chef de l'opposition officielle que sa motion n'est pas recevable.

Le chef de l'opposition officielle reformule sa proposition à l'effet que l'Administration s'engage à demander au Service des affaires juridiques de fournir un avis juridique confirmant que le montant accordé à Rebutis Solides Canadiens inc. n'est pas une subvention déguisée à une entreprise privée.

Le vice-président du conseil informe le chef de l'opposition officielle qu'il doit proposer un amendement ou recourir aux dispositions de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Le conseiller Richard Deschamps soulève une question de privilège soulignant qu'il est du rôle du vice-président du conseil d'informer plus adéquatement les membres au niveau de la procédure à suivre.

À 23 h 43, le vice-président du conseil suspend les travaux pour quelques minutes afin de consulter le greffier à cette fin.

À 23 h 45, le conseil reprend ses travaux.

Le vice-président du conseil apporte des clarifications sur la procédure à suivre et fait la lecture de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)* :

« Lorsqu'une motion est à l'étude, aucune autre motion n'est recevable, sauf aux fins de :

- 1^o le cas échéant, retourner le rapport qui fait l'objet de la motion au comité exécutif;
- 2^o reporter l'étude de la motion ou son adoption ultérieurement au cours de l'assemblée ou à la prochaine assemblée régulière;
- 3^o amender la motion à l'étude, sauf dans le cas prévu au deuxième alinéa de l'article 83;
- 4^o siéger en comité plénier;
- 5^o mandater une commission du conseil pour en faire l'étude;
- 6^o ajourner l'assemblée ou suspendre la séance;
- 7^o poser la question préalable ».

Le vice-président du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle.

Le débat se poursuit sur l'article 80.01 (20.30), tel qu'amendé.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de procéder à un vote enregistré sur l'article 80.01 (20.30), tel qu'amendé.

Le leader adjoint de l'opposition officielle rappelle qu'avant de voter sur l'article 80.01 (20.30), tel qu'amendé, l'Administration devrait donner son droit de réplique.

Le vice-président du conseil cède la parole au conseiller Jean-François Parenteau afin qu'il exerce son droit de réplique.

Le conseiller Jean-François Parenteau exerce son droit de réplique.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Andrée Hénault

de procéder à un vote à main levée sur l'article 80.01 (20.30), tel qu'amendé.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Lionel Perez

de procéder à un vote enregistré sur l'article 80.01 (20.30), tel qu'amendé.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Beaudry, Filato, Ferrandez, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Normand, McQueen, Fumagalli, Arseneault, Rouleau, Pauzé, Barbe, Deschamps et Zarac (36)

Votent contre: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Rouleau, Benjamin, Black, Giannou, DeSousa, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Rapanà, Bissonnet, Hénault et Rotrand (22)

Résultat: En faveur : 36
Contre : 22

Le vice-président du conseil déclare l'article 80.01 (20.30), tel qu'amendé, adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1187159001
80.01 (20.30)

À 00 h 03, le vice-président du conseil, M. Sterling Downey, ajourne la séance jusqu'au mardi 29 mai 2018, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 28 mai 2018
13 h**

**Séance tenue le mardi 29 mai 2018, 9 h 30
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Christian Arseneault, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Chantal Rouleau, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stéphanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. François William Croteau, M. Sterling Downey et M. Marvin Rotrand.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Luis Miranda et Mme Marie-Josée Parent.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement et déclare la séance ouverte.

La présidente du conseil dépose un nouveau plan de banquettes et souligne le retour des conseillères Mauzerolle, Watt et Miron à leur siège respectif.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Robert Edgar	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris) (M. Lionel Perez)	Sur une échelle de 0 à 10, le citoyen veut savoir la note de Montréal en matière de crédibilité et d'autorité morale au niveau de la liberté d'expression, en particulier au SPVM / Demande la position du chef de l'opposition officielle à cet égard
M. Jean Fortier	Mme Laurence Lavigne Lalonde (M. Éric Alan Caldwell)	Empreinte carbonique reliée à la construction du Réseau électrique métropolitain (REM) – si l'Administration va se satisfaire des informations sous-estimées des promoteurs ou si la Ville va se consacrer à la recherche de la vérité / Le citoyen se demande jusqu'où on laissera les compagnies multinationales dicter le développement durable des municipalités

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 9 h 45.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	M. Jean-François Parenteau (M. Benoit Dorais)	Article 80.01 (20.30) contrat à Rebutis Solides Canadiens inc. - garantie de la part de l'Administration qu'il n'y aura pas de dépassement de coût / Demande formulée pour la tenue d'un comité plénier sur ce dossier

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, informe les membres qu'une nouvelle liste de mots antiparlementaires a été déposée et à cet effet, demande au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez de retirer le mot « chantage » utilisé lors de son intervention. Le chef de l'opposition officielle retire le mot « chantage » et le remplace par le mot « menace ». La présidente du conseil demande également au conseiller Benoit Dorais de retirer les mots « mauvaise foi ». Ce dernier s'exécute.

Avant de débiter son intervention, la première leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, rappelle qu'un rapport de la Commission de la présidence du conseil a été adopté relativement aux propos non parlementaires et fait état que le ton utilisé et l'attitude de certains élus ne reflètent pas l'esprit véhiculé dans ce rapport.

Mme Karine Boivin-Roy	Mme Magda Popeanu (M. Benoit Dorais)	État de situation sur la promesse électorale de la mise en place d'un registre des baux qui obligerait les propriétaires à déclarer le loyer perçu aux locataires / Perception des propriétaires vis-à-vis l'Administration, consultation auprès des propriétaires dans le cadre de ce dossier et échéancier prévu
M. Francesco Miele	M. Jean-François Parenteau	Article 80.01 (20.30) contrat à Rebutis Solides Canadiens inc. – retour sur la demande de hausser à 29 M\$ la caution pour Rebutis Solides Canadiens inc. / S'assurer que le cautionnement couvre l'entièreté du contrat

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Chantal Rossi	Mme Christine Gosselin (M. Benoit Dorais)	Engagement de l'Administration à revoir le financement des bibliothèques d'ici le budget 2019 en fonction de l'achalandage et non en fonction du prêt matériel / Engagement de l'Administration à revoir le financement du fonctionnement des bibliothèques afin de maintenir la qualité des services offerts aux citoyens d'ici 2019

À 10 h 03,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 10 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

M. Dominic Perri	Mme Rosannie Filato	Coupe du monde 2026 – explications souhaitées sur l'augmentation de la facture de 50 M\$ à 69 M\$ / Demande à l'effet de justifier le montant maximum alloué dans le cadre de ce dossier
M. Aref Salem	M. Robert Beaudry	Report des travaux sur la rue Sainte-Catherine en 2019 – questionnement sur le début des travaux en janvier lorsque le sol sera gelé et réduction de la séquence de travaux de 6 mois pourrait encourager les entreprises à hausser leurs prix pour réduire leur risque / Accompagner les commerçants de la rue Sainte-Catherine afin que l'on puisse maintenir la santé économique et financière de cette artère commerciale

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 10 h 14.

À 10 h 14, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 80.01 (20.31) à 80.01 (20.34).

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.31) à 80.01 (20.34) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0611

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie dans les rues de Liverpool, Charon, Knox et de Coleraine, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest - Dépense totale de 6 224 598,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 305401 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 6 224 598,53 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans les rues de Liverpool, Charon, Knox et de Coleraine dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3- d'accorder au seul soumissionnaire, Entreprises Michaudville inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 741 598,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 305401 ;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1187231043
80.01 (20.31)

CM18 0612

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Houde Allard-Ménard inc. un terrain vague constitué du lot 4 879 074 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans la municipalité de Sainte-Anne-de-Bellevue, pour un prix de 10 922 625 \$, taxes incluses, à des fins de parc-nature / Approuver un projet de contrat de services professionnels à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Houde Allard-Ménard inc., un terrain vague constitué du lot 4 879 074 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 140 214 mètres carrés, dans la municipalité de Sainte-Anne-de-Bellevue, pour le prix de 10 922 625 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte, le tout conditionnellement à l'adoption du Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme (dossier 1186620004);
- 3 - d'approuver un projet de convention de services professionnels entre Me Claude Chamberland, notaire, et Houde Allard-Ménard inc., établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1181195003
80.01 (20.32)

CM18 0613

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder deux contrats à la Fédération des caisses Desjardins du Québec pour les services bancaires, et autres services connexes, et les services des comptes marchands pour une période de cinq ans, débutant le 1er juin 2018, pour une somme maximale totalisant 20 703 328,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15841 (4 soum.) / Ajuster la base budgétaire pour les cinq prochaines années à compter de 2019 pour un montant total de 1 481 500 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder deux contrats à la Fédération des caisses Desjardins du Québec, plus bas soumissionnaire conforme pour le module A et seul soumissionnaire conforme pour le module B, pour les services bancaires et autres services connexes et les services des comptes marchands, pour une durée de 5 ans débutant le 1^{er} juin 2018, pour une somme maximale de 20 703 328,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15841 et incluant 20% de contingence pour un montant supplémentaire maximal de 3 450 000 \$;
- 3- d'ajuster la base budgétaire du Service des finances pour un montant total de 1 481 500 \$ pour les années subséquentes ;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

La première leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, intervient pour déplorer le ton acrimonieux utilisé par le conseiller Benoit Dorais, lors de ses répliques. Le leader de la majorité, M. François Limoges souligne que le conseiller Alan DeSousa tient des propos antiparlementaires. La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, indique aux membres du conseil qu'il serait souhaitable, de part et d'autre, de faire preuve de retenue dans les propos utilisés.

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

1181629001
80.01 (20.33)

CM18 0614

Accorder un contrat de de gré à gré à La Pépinière / Espace collectif, organisme sans but lucratif, pour la réalisation d'un programme d'aménagement temporaire et d'animation dans le cadre du projet pilote de retrait de la circulation de transit sur l'axe Camillien-Houde / Remembrance, pour une somme maximale de 280 500 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un contrat pour la réalisation d'un programme d'aménagement temporaire et d'animation dans le cadre du projet pilote de retrait de la circulation de transit sur l'axe Camillien-Houde / Remembrance;
- 2 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel La Pépinière | Espace collectif, organisme à but non lucratif, s'engage à fournir à la Ville les services requis à cette fin, pour une somme maximale de 280 500 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 17 mai 2018 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1186688009
80.01 (20.34)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0615

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au programme OPUS & Cie de la Société de transport de Montréal jusqu'au 31 décembre de chaque année, renouvelable automatiquement pour 12 mois et au programme OPUS+ Entreprise de l'Autorité régionale de transport métropolitain au programme pour 12 mois, renouvelable automatiquement / Autoriser les paiements totalisant 300 000 \$ maximum annuellement / Ajuster la base budgétaire du Service des ressources humaines de façon récurrente à compter du 1^{er} janvier 2019 / Autoriser un virement budgétaire de 151 200 \$ des dépenses contingentes d'agglomération et de 148 800 \$ des dépenses contingentes locales vers le Service des ressources humaines en contrepartie d'un virement de 300 000 \$ de compétence d'agglomération du Service de l'environnement vers les dépenses contingentes d'agglomération / Approuver les projets d'entente à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au programme OPUS & Cie de la Société de transport de Montréal jusqu'au 31 décembre de chaque année, renouvelable automatiquement pour 12 mois et d'approuver le projet d'entente avec la Société de transport de Montréal à cette fin ;
- 2 - d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au programme OPUS+ Entreprise de l'Autorité régionale de transport métropolitain au programme pour 12 mois, renouvelable automatiquement et d'approuver le projet d'entente avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) à cette fin ;
- 3 - d'autoriser le paiement annuel maximum de 300 000 \$ pour ces adhésions ;
- 4 - d'ajuster la base budgétaire du Service des ressources humaines de façon récurrente à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- 5- d'autoriser un virement budgétaire de 151 200 \$ des dépenses contingentes d'agglomération et de 148 800 \$ des dépenses contingentes locales vers le Service des ressources humaines, en contrepartie d'un virement de 300 000 \$ de compétence d'agglomération du Service de l'environnement vers les dépenses contingentes d'agglomération.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1177534001
80.01 (30.01)

CM18 0616

Approuver les paramètres et consignes utilisés pour encadrer la gestion du programme du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour l'implantation de stations de recharge pour véhicules électriques

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver les paramètres et consignes utilisés pour encadrer la gestion du programme du Service de la gestion et de la planification immobilière pour l'implantation de stations de recharge pour véhicules électriques.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1187897002
80.01 (30.02)

CM18 0617

Autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière - eau et égouts d'agglomération, afin d'éliminer le déficit des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice 2017 au montant de 4 893 256,73 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière – eau et égouts d'agglomération destinée à éliminer le déficit des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice 2017 au montant de 4 893 256,73 \$.

Adopté à l'unanimité.

1182839003
80.01 (30.03)

CM18 0618

Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2018 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2018 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Adopté à l'unanimité.

1181158005
80.01 (30.04)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0619

Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de bâtiments (RCG 09-023)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains immeubles commerciaux (RCG 09-023) ».

Adopté à l'unanimité.

1183558008
80.01 (42.01)

CM18 0620

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 71 820 000 \$ pour le financement des travaux de construction de l'ouvrage de rétention Saint-Thomas et son raccordement au système des intercepteurs

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 71 820 000 \$ pour le financement des travaux de construction de l'ouvrage de rétention Saint-Thomas et son raccordement au système des intercepteurs », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1187526006
80.01 (42.02)

CM18 0621

Adoption - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble à des fins de logement social situé sur le lot 5 963 496 du cadastre du Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction d'un immeuble destiné à des fins de logement social situé sur le lot 5 963 496 du cadastre du Québec ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1187303003
80.01 (42.03)

CM18 0622

Adoption - Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme ».

Un débat s'engage.

À 10 h 59, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Adopté à l'unanimité.

1186620004
80.01 (42.04)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (45.01) à 80.01 (45.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0623

Approuver le Règlement R-177 de la Société de transport de Montréal (STM) autorisant un emprunt de 364 895 090 \$ pour financer le projet « Prolongement de la ligne bleue » et approuver la modification au Programme des immobilisations 2018-2027 de la STM

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver le Règlement R-177 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 364 895 090 \$ pour financer le projet « Prolongement de la ligne bleue », le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01);

- 2 - d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2018-2027 de la Société de transport de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1180854002
80.01 (45.01)

CM18 0624

Approuver le Règlement R-184 de la Société de transport de Montréal (STM) autorisant un emprunt de 9 474 301 \$ pour financer le projet « complexe immobilier Frontenac » et approuver la modification au Programme des immobilisations 2018-2027 de la STM

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le Règlement R-184 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 9 474 301 \$ pour financer le projet « Complexe immobilier Frontenac », le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01);
- 2 - d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2018-2027 de la Société de transport de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1180854005
80.01 (45.02)

CM18 0625

Approuver le Règlement R-180 de la Société de transport de Montréal (STM) autorisant un emprunt de 37 384 965 \$ pour financer les projets « Programme d'entretien périodique des technologies de l'information - PEPTI 2018 » et « Programme de gestion des risques technologiques et de sécurité - GRTS » et approuver la modification au Programme des immobilisations 2018-2027 de la STM

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver le Règlement R-180 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 37 384 965 \$ pour financer les projets « Programme d'entretien périodique des technologies de l'information - PEPTI 2018 » et « Programme de gestion des risques technologiques et de sécurité – GRTS », le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) ;

2 - d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2018-2027 de la Société de transport de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1180854006
80.01 (45.03)

CM18 0626

Approuver le Règlement R-182 de la Société de transport de Montréal (STM) autorisant un emprunt de 22 747 636 \$ pour financer les projets « Réfection de la toiture du centre de transport Saint-Denis » et « Garage temporaire 380 Stinson » et approuver la modification du Programme des immobilisations 2018-2027 de la STM

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver le Règlement R-182 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 22 747 636 \$ pour financer les projets « Réfection de la toiture du centre de transport Saint-Denis » et « Garage temporaire 380 Stinson », le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01);

- 2 - d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2018-2027 de la Société de transport de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1180854003
80.01 (45.04)

CM18 0627

Approuver le Règlement R-183 de la Société de transport de Montréal (STM) autorisant un emprunt de 528 308 768 \$ pour financer les projets « Centre de transport Est de Montréal » et « Agrandissement de 3 centres de transport » et approuver la modification du Programme des immobilisations 2018-2027 de la STM

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le règlement R-183 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 528 308 768 \$ pour financer les projets « Centre de transport Est de Montréal » et « Agrandissement de 3 centres de transport », le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) ;
- 2 - d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2018-2027 de la Société de transport de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1180854004
80.01 (45.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (51.01) et 80.01 (51.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0628

Approuver la nomination de monsieur Michael Goldwax, conseiller municipal de la Ville de Hampstead, à titre de représentant élu des villes de Côte-Saint-Luc, Hampstead et Montréal-Ouest, pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la nomination de monsieur Michael Goldwax, conseiller municipal de la Ville de Hampstead, à titre de représentant élu des villes de Côte-Saint-Luc, Hampstead et Montréal-Ouest, pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

1186751002
80.01 (51.01)

CM18 0629

Approuver la nomination de madame Sophie Mauzerolle à titre de représentante élue de l'arrondissement de Ville-Marie au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la nomination de madame Sophie Mauzerolle à titre de représentante élue de l'arrondissement de Ville-Marie au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville.

Adopté à l'unanimité.

1180858001
80.01 (51.02)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0630

Accorder un contrat à Eurovia Québec construction inc. pour des travaux de voirie et d'éclairage dans le boulevard Gouin, de la rue Victoria à la rue Robitaille, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 1 897 549,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 333201 (10 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mai 2018 par sa résolution CE18 0705;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 897 549,70 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie et d'éclairage dans le boulevard Gouin, de la rue Victoria à la rue Robitaille, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 733 549,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333201;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1187231009

CM18 0631

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Telus Communications inc. des emplacements pour l'ajout d'équipements de télécommunication situés sur le toit de l'édifice situé au 55, avenue Dupras, dans l'arrondissement de LaSalle, pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} juin 2016, pour une somme de 153 575 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mai 2018 par sa résolution CE18 0710;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Telus Communications inc., des emplacements pour l'installation d'équipements de télécommunication sur le toit de la mairie de l'arrondissement de LaSalle, située au 55, avenue Dupras, pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} juin 2016, moyennant une recette totale de 153 575 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1185323006

CM18 0632

Accorder un contrat à Techniparc (9032-2454 Québec inc.) pour la réfection d'un terrain de balle au parc Henri-Julien, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 504 227,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-6217 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mai 2018 par sa résolution CE18 0742;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 504 227,85 \$, taxes incluses, pour la réfection d'un terrain de balle au parc Henri-Julien, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Techniparc (9032-2454 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 480 217 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-6217;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1187936002

CM18 0633

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour des travaux de voirie et de feux de circulation, dans le boulevard Maurice-Duplessis, de la 27^e avenue à l'avenue Pierre-Baillargeon, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 1 504 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 282301 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mai 2018 par sa résolution CE18 0744;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 504 000 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans le boulevard Maurice-Duplessis, de la 27^e Avenue à l'avenue Pierre-Baillargeon, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 425 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 282301;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1187231029

CM18 0634

Approuver un projet d'entente d'occupation à long terme entre la Ville et l'Université du Québec à Montréal, pour l'aménagement d'un jardin urbain, sur le terrain surnommé « Espace Christin » situé à l'angle des rues Sanguinet et Christin, constitué du lot 2 161 942 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, appartenant à l'Université du Québec à Montréal, dans le cadre du programme « Accès Jardins »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mai 2018 par sa résolution CE18 0752;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'entente d'occupation à long terme entre la Ville et l'Université du Québec à Montréal, pour l'aménagement d'un Jardin urbain, sur le terrain surnommé « Espace Christin » situé à l'angle des rues Sanguinet et Christin, constitué du lot 2 161 942 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, appartenant à l'Université du Québec à Montréal, dans le cadre du programme « Accès Jardins »;
- 2- d'autoriser le directeur de l'arrondissement de Ville-Marie à signer ce projet d'entente pour et au nom de la Ville.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1187280002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0635

Exercer l'option de prolongation de deux contrats de déneigement clé en main accordés à Transport Rosemont inc. et à Pépinière Michel Tanguay (CA15 090211) et autoriser une dépense additionnelle pour l'hiver 2018-2019 de 3 203 221,64 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total des contrats de 8 315 403,23 \$ à 11 518 624,82 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0780;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation des contrats accordés aux firmes ci-dessous mentionnées et d'autoriser des dépenses additionnelles de :
 - 1 077 656,85 \$, taxes incluses, pour le déneigement pour le secteur AHU-15, dans le cadre du contrat accordé à Transport Rosemont inc., majorant ainsi le montant total de ce contrat de 2 804 519,69 \$ à 3 882 176,54 \$, taxes incluses;

- 1 084 439,71 \$, taxes incluses, pour le déneigement pour le secteur AHU-17, dans le cadre du contrat accordé à Transport Rosemont inc., majorant ainsi le montant total de ce contrat de 2 766 881,99 \$ à 3 851 321,70 \$, taxes incluses;
- 1 041 125,08 \$, taxes incluses, pour le déneigement pour le secteur AHU-19, dans le cadre du contrat accordé à Pépinière Michel Tanguay, majorant ainsi le montant total de ce contrat de 2 744 001,51 \$ à 3 785 126,59 \$, taxes incluses;

2- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1184631006

CM18 0636

Accorder un contrat de gré à gré à 8D Technologies inc. pour l'achat de pièces et de composantes électroniques nécessaires à l'augmentation du nombre de points d'ancrage intelligents aux stations BIXI, pour une somme maximale de 143 472,13 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0781;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à 8D Technologies inc. fournisseur unique, pour l'achat de pièces et de composantes électroniques nécessaires à l'augmentation du nombre de points d'ancrage intelligents aux stations BIXI, pour une somme maximale de 143 472,13 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 20 mars 2018;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1184368002

CM18 0637

Conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, avec Les Reliures Caron & Létourneau ltée pour la fourniture de différents types de services de reliure de documents - Appel d'offres public 18-16758 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0786;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande de différents types de services de reliure de documents;

- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Les Reliures Caron et Létourneau ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16758 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Centre des services partagés – bibliothèques, Direction des bibliothèques, Service de la culture, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1187962001

CM18 0638

Accorder un contrat aux Entreprises Michaudville inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie, dans la rue Sicard, de la rue Sainte-Catherine à la rue Adam, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 2 925 400,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 335701 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0793;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 474 520,08 \$, taxes incluses, représentant 84,59 % du coût total du contrat, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Sicard, de la rue Sainte-Catherine à la rue Adam, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder aux Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 700 000,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 335701;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1187231018

CM18 0639

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour la réfection du passage inférieur Berri-Sherbrooke, dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Ville-Marie - Dépense totale de 8 243 972,91 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 420510 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0798;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 8 243 972,91 \$, taxes incluses, pour la réfection du passage inférieur Berri-Sherbrooke, dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 705 755,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 420510;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1187000002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0640

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans le boulevard Newman, de la terrasse Newman à la rue Allard, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 9 694 886,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 327101 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0795;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 9 694 886,05 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans le boulevard Newman, de la terrasse Newman à la rue Allard, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 347 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 327101;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1187231039

CM18 0641

Accorder un contrat à Eurovia Québec construction inc. pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans le boulevard Henri-Bourassa, de la rue Lajeunesse à la rue Saint-Hubert, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 2 365 937,47 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 334101 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0796;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 365 937,47 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans le boulevard Henri-Bourassa, de la rue Lajeunesse à la rue Saint-Hubert, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 225 017,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 334101;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1187231036

CM18 0642

Accorder un contrat à Arthier Construction pour la réalisation de travaux de démantèlement partiel de la marquise entre les rues de Bellechasse et Saint-Zotique dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert (Lot 3) - Dépense totale de 1 273 664,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 403913 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0797;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 273 664,80 \$, taxes incluses, pour des travaux de démantèlement partiel de la marquise entre les rues de Bellechasse et Saint-Zotique, dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert (Lot 3), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à 2633-2312 Québec inc. (Arthier), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 173 664,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 403913;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 11 h 33, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1181009006

CM18 0643

Autoriser une dépense additionnelle de 397 953,62 \$, taxes incluses, pour des travaux de mise aux normes de l'aréna Saint-Michel, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dans le cadre du contrat accordé aux firmes St-Gelais Montminy et associés architectes S.E.N.C.R.L., Tetra Tech QB inc., et Petropoulos, Bomis et associés inc. (CM16 1159), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 989 768,13 \$ à 2 387 721,75 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda no 1 à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0799;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 397 953,62 \$, taxes incluses, pour des travaux de mise aux normes de l'aréna Saint-Michel, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
- 2- d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et les firmes St-Gelais Montminy et associés architectes S.E.N.C.R.L., Tetra Tech QB inc., et Petropoulos, Bomis et associés inc. (CM16 1159), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 989 768,13 \$ à 2 387 721,75 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1180765003

CM18 0644

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels avec Les Consultants S.M. inc. (2 666 304,74 \$, taxes incluses) et Stantec Experts-conseils ltée (1 890 529,33 \$, taxes incluses) pour une période de 24 mois, pour des projets en lien avec le déploiement, la gestion et l'opération des feux de circulation et de mobilité / Appel d'offres public 18-16713 (10 soum.)

Le conseiller Alan DeSousa déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0800;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels pour des projets en lien avec le déploiement, la gestion et l'opération des feux de circulation et de mobilité;
- 2- d'accorder les contrats de services professionnels aux firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, pour les sommes maximales et les contrats inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16713;

Firme et numéro de contrat	Montant maximal (taxes incluses)
Les Consultants S.M. inc. # 1	2 666 304,74 \$
Stantec Experts-conseils ltée # 2	1 890 529,33 \$

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction des transports et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1172968001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0645

Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour la surveillance des travaux d'ingénierie, d'aménagement du domaine public, d'architecture de paysage ainsi que pour la surveillance environnementale des lots 2 et 4 dans le cadre du projet de la rue Saint-Hubert - Dépense totale de 1 817 070,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16744 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0801;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 817 070,42 \$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux d'ingénierie, d'aménagement du domaine public, d'architecture de paysage de même que pour la surveillance environnementale des lots 2 et 4, dans le cadre du projet de la rue Saint-Hubert, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à SNC-Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 785 191,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16744 et selon les termes et conditions stipulés au contrat;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1181009005

CM18 0646

Approuver le projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Mont-Royal et la Ville de Montréal par laquelle la Ville de Mont-Royal acquiert, auprès de la Ville de Montréal, des terminaux d'utilisateurs de radiocommunication vocale, pour son service des travaux publics / Autoriser la dépense de 155 297,70 \$, taxes incluses, remboursable par la Ville de Mont-Royal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0806;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Mont-Royal et la Ville Montréal concernant l'acquisition de terminaux d'utilisateurs de radiocommunication vocale pour son service des travaux publics;
- 2- d'autoriser une dépense de 155 297,70 \$, taxes incluses, remboursable par la Ville de Mont-Royal;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1185243002

CM18 0647

Approuver un projet d'entente de distribution entre la Ville et l'Office national du film du Canada, pour l'œuvre immersive de Philippe Baylaucq intitulée « KYMA, ondes en puissance » / Approuver le contrat de licence de distribution pour 7 œuvres audiovisuelles du Planétarium Rio Tinto Alcan avec l'Office national du film du Canada / Recommander au gouvernement du Québec l'adoption d'un décret autorisant la Ville de Montréal à conclure ces deux ententes avec l'Office national du film du Canada

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0804;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'entente de distribution entre la Ville et l'Office national du film du Canada de l'œuvre immersive de Philippe Baylaucq intitulée « KYMA, ondes en puissance »;
- 2- d'approuver un projet de contrat de licence de distribution pour 7 œuvres audiovisuelles du Planétarium Rio Tinto Alcan avec l'Office national du film du Canada;

le tout conditionnellement à l'adoption, par le gouvernement du Québec, d'un décret autorisant la Ville de Montréal à conclure ces deux ententes avec l'Office national du film du Canada.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1160715003

CM18 0648

Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de parcelles pour des acquisitions ou des servitudes temporaires de construction dans le cadre du projet SRB-Pie IX / Autoriser le remplacement des plans et des descriptions techniques sur plusieurs lots (CM17 0586 et CM17 0778) / Autoriser l'abandon de l'expropriation relativement au lot 2 216 986 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal / Autoriser une dépense additionnelle de 313 505 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0808;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 1 879 065 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet service rapide par bus (SRB-Pie IX), le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-75 Maisonneuve, joint au présent dossier décisionnel, le tout conditionnellement à l'autorisation du gouvernement conformément à l'article 571 de la *Loi sur les cités et villes* (LCV);
- 2 - de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 214 763 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-159 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 3 - de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 214 636 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-162 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 4 - de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 214 635 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-161 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 5 - de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 213 747 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-168 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel et conditionnellement à l'autorisation du gouvernement conformément à l'article 571 de la *Loi sur les cités et villes* (LCV);
- 6 - de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 215 104 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-163 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 7 - de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 2 213 508 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-170 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 8 - de décréter, relativement à l'acquisition de partie(s) du lot 1 879 632 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le remplacement du plan P-401060-0020-39 du dossier décisionnel 1177310003 item 38 côté est par le plan P-76 Maisonneuve, joint au présent dossier décisionnel;
- 9 - de décréter, relativement à l'acquisition de partie(s) du lot 2 217 078 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le remplacement du plan P-401060-0020-43 du dossier décisionnel 1177310003 item 34 côté est, par le plan P-164 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;

- 10 -de décréter, relativement à l'acquisition de partie(s) du lot 2 217 044 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le remplacement du plan P-401060-0020-81 du dossier décisionnel 1177310003 item 16 côté ouest et du plan P-147 Saint-Michel du dossier décisionnel 1177310002 item 21, par le plan P-169 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 11 -de décréter, relativement à l'acquisition de partie(s) du lot 2 217 043 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le remplacement du plan P-401060-0020-80 du dossier décisionnel 1177310003 item 15 côté ouest et du plan P-146 Saint-Michel du dossier décisionnel 1177310002 item 20, par le plan P-166 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 12 -de décréter, relativement à l'acquisition de partie(s) du lot 2 217 040 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le remplacement du plan P-401060-0020-79 du dossier décisionnel 1177310003 item 14 côté ouest et du plan P-151 Saint-Michel du dossier décisionnel 1177310002 item 19, par le plan P-165, joint au présent dossier décisionnel;
- 13 -de décréter, relativement à l'acquisition de partie(s) du lot 2 217 055 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le remplacement du plan P-401060-0020-44 du dossier décisionnel 1177310003 item 33 côté est, par le plan P-154 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 14 -de décréter, relativement à l'acquisition de partie(s) du lot 2 216 994 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le remplacement du plan P-401060-0020-45 du dossier décisionnel 1177310003 item 32 côté est, par le plan P-155 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 15 -de décréter, relativement à l'acquisition de partie(s) du lot 2 216 992 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le remplacement du plan P-401060-0020-46 du dossier décisionnel 1177310003 item 31 côté est, par le plan P-157 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 16 -de décréter, relativement à l'acquisition de partie(s) du lot 2 216 990 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le remplacement du plan P-401060-0020-47 du dossier décisionnel 1177310003 item 30 côté est, par le plan P-158 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 17 -de décréter, relativement à l'acquisition de partie(s) du lot 2 216 987 du cadastre du Québec, le remplacement du plan P-401060-0020-48 du dossier décisionnel 1177310003 item 29 côté est, par le plan P-156 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 18 -de décréter, relativement à l'acquisition de partie(s) du lot 2 214760 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le remplacement du plan P-401060-0020-63 du dossier décisionnel 1177310003 item 25 côté est, par le plan P-160 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 19 -de décréter l'abandon des procédures d'expropriation entreprises suite au dossier décisionnel 1177310003 item 28 côté est et par le plan P-401060-0020-49 relativement à une partie du lot 2216986 du cadastre du Québec;
- 20 -de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toute procédure requise à cette fin;
- 21 -d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et le chef de la Division de la géomatique à signer les documents cadastraux pour et au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant;
- 22 -d'autoriser une dépense d'un montant maximal de 313 505 \$, taxes incluses, pour les acquisitions des items 1, 2, 3, 4, 5, 6, 9 et 18;
- 23 -d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0649

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Société en commandite 2300 Tupper Tour 3, un terrain vacant situé au sud de la rue Tupper et à l'ouest de la rue du Sussex, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une somme de 242 111,76 \$, plus les taxes applicables / Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9349-8244 Québec inc., aux fins d'assemblage, un terrain vacant situé au sud de la rue Tupper et à l'ouest de la rue du Sussex, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une somme de 1 599 489,57 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0809;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Société en commandite 2300 Tupper Tour 3 un terrain vacant situé entre l'avenue Atwater, les rues Tupper et du Sussex et le boulevard René-Lévesque Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 6 150 632 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 242 111,76 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions prévus au projet d'acte;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à 9349-8244 Québec inc., aux fins d'assemblage, un terrain vacant situé entre l'avenue Atwater, les rues Tupper et du Sussex ainsi que le boulevard René-Lévesque Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 6 150 633 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 1 599 489,57 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions prévus au projet d'acte;
- 3 - d'approuver, le cas échéant, toute stipulation faite en faveur de la Ville eu égard au paiement de la taxe sur les produits et services (TPS) et de la taxe de vente du Québec (TVQ);
- 4 - d'imputer la recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1171368007

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0650

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalfe inc., à des fins administratives, un local d'une superficie de 4 420 pieds carrés, au 11^e étage de l'immeuble situé au 1550, rue Metcalfe, pour une période de 7 ans et 5 mois, à compter du 1^{er} décembre 2018, pour une dépense totale de 1 203 809,36 \$, incluant les taxes et les travaux d'aménagement / Ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière pour les années 2019 et suivantes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0812;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalfe inc., pour une période de 7 ans et 5 mois, à compter du 1^{er} décembre 2018, un local situé au 11^e étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe, d'une superficie de 4 420 pieds carrés, utilisé à des fins administratives, moyennant un loyer total de 998 193,82 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés dans le projet de bail;
- 2 - d'autoriser une dépense de 113 635,54 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables aux Immeubles Centurian Peel/Metcalfe inc. ainsi qu'une dépense de 91 980 \$, taxes incluses, pour les incidences;
- 3 - d'imputer cette dépense, pour l'année 2018, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;
- 4 - d'ajuster, pour les années 2019 et suivantes, la base budgétaire des revenus et des dépenses du Service de la gestion et de la planification immobilière et la base budgétaire des dépenses de l'Ombudsman, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1184069008

CM18 0651

Approuver les projets de protocoles de soutien technique estimé à 1,8 M\$, pour la tenue des festivals et événements suivants sur le site du Quartier des spectacles , pour l'année 2018 : Les FrancoFolies de Montréal; Le Festival international de jazz de Montréal; Montréal complètement cirque; Le Festival Juste pour rire; Le Festival international Nuits d'Afrique; Le Festival Zoofest; Présence Autochtone; Le Festival Mode & Design Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0816;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver les projets de protocoles d'entente de soutien technique entre la Ville de Montréal et les organismes suivants : Les Francopholies de Montréal inc., Le Festival international de Jazz de Montréal inc., La Tohu (La Cité des arts du cirque), Le Festival Juste pour rire, le Festival Zoofest, Productions Nuits d'Afrique inc., Terres en vues, Société pour la diffusion de la culture autochtone et le Groupe Sensation mode inc., afin d'assurer le soutien technique estimé à 1 800 000 \$ pour la tenue de l'édition 2018 des festivals.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1180018009

CM18 0652

Accorder un contrat à Atmosphère inc. pour la fourniture et l'installation d'équipements de jeux sur mesure, dans le cadre de l'aménagement du pôle famille du parc La Fontaine - Dépense totale de 1 033 798,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6941 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018 par sa résolution CE18 0880;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 033 798,10 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'équipements de jeu sur mesure dans le cadre de l'aménagement du pôle famille du parc La Fontaine, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Atmosphère inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 988 850,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6941;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1171701013

CM18 0653

Accorder un contrat à Les Entreprises C. Dubois (9014-8693 Québec inc.) pour la réfection d'un terrain de balle au parc Louisbourg, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 771 519,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-6216 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018 par sa résolution CE18 0879;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1- d'autoriser une dépense de 771 519,38 \$, taxes incluses, pour la réfection d'un terrain de balle au parc Louisbourg, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Entreprises C. Dubois (9014-8693 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 734 780,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-6216;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Francesco Miele

que le conseil municipal octroie le contrat au deuxième plus bas soumissionnaire, soit Techniparc, pour la somme de 745 749,01 \$, taxes incluses.

En guise d'information supplémentaire, M. Perez indique que c'est en vertu du dossier 1176143007 adopté par le comité exécutif en janvier 2018, que la firme Les Entreprises C. Dubois (9014-8693 Québec inc.) figure sur le registre des firmes à rendement insatisfaisant.

Un débat restreint s'engage sur la recevabilité de l'amendement.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, informe le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, que l'Administration n'est pas en faveur de l'amendement proposé. Il lui propose plutôt de retirer l'amendement et d'attendre les explications du président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, avec la possibilité, par la suite, de reporter l'étude du dossier à une phase ultérieure ou bien de le retirer de l'ordre du jour.

La présidente du conseil cède la parole au leader adjoint de l'opposition officielle.

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, indique qu'il veut l'assurance que les explications du président du comité exécutif ne seront pas données en droit de réplique.

Le leader de la majorité répond au leader adjoint de l'opposition officielle que le président du comité exécutif exercera son droit de réplique sur le dossier lors de son intervention mais il lui donne l'assurance que ce dossier pourra être retiré de l'ordre du jour ou reporté à une phase ultérieure.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle.

Le chef de l'opposition officielle prend la parole pour informer le conseil qu'il n'accepte pas de retirer son amendement et demande à ce que les interventions du président du comité exécutif ainsi que celles des autres membres inscrits se fassent sur la proposition d'amendement.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Marvin Rotrand se questionne sur le pouvoir légal du conseil d'accorder, séance tenante, un contrat au 2^e plus bas soumissionnaire conforme et questionne, de ce fait, la recevabilité de la proposition d'amendement.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil cède la parole au président du comité exécutif.

Le président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, indique qu'il n'est pas en faveur de modifier le dossier pour accorder le contrat au deuxième plus bas soumissionnaire, séance tenante. Il constate que le dossier ne contient pas assez d'information pour éclairer la prise de décision des membres et il dit demeurer perplexe quant à la mention de la conformité de ce dernier avec la Politique de gestion contractuelle de la Ville. M. Dorais indique qu'il aurait apprécié que des explications additionnelles lui soient fournies.

Le président du comité exécutif informe donc les membres du conseil que le dossier est retiré de l'ordre du jour et qu'il sera retourné au service. Le président du comité exécutif rassure également les membres à l'effet qu'il va réitérer sa demande à tous les services de compléter adéquatement les dossiers et qu'il en discutera avec le Directeur général de la Ville pour s'assurer que tous se conforment aux directives de la Ville afin qu'une telle situation ne se reproduise plus.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle.

Le chef de l'opposition officielle répond aux questionnements du conseiller Rotrand et indique que le pouvoir d'accorder au 2^e plus bas soumissionnaire est maintenant encadré par la loi et indique et que le conseil est souverain à cet effet. Il poursuit et mentionne qu'il est satisfait des explications du président du comité exécutif et salue sa décision de retirer le dossier. Il propose de retourner le dossier au comité exécutif pour complément d'information appuyé par Mme Karine Boivin-Roy.

Le leader de la majorité prend la parole pour expliquer que le retrait du dossier de l'ordre du jour par le président du comité exécutif met fin débat et ne s'explique pas que la dernière intervention du chef de l'opposition officielle.

La présidente du conseil informe le leader de la majorité que le chef de l'opposition a un droit de parole sur les points réunis et qu'il voulait, entre autres, répondre aux questionnements du conseiller Rotrand.

Le chef de l'opposition officielle soulève une question de privilège sur les propos du leader de la majorité qui donnaient l'impression que sa dernière intervention était déplacée. Il poursuit et indique que n'ayant pas eu réponse sur le fond de son questionnement, il avait le droit de poursuivre le débat sur un tel enjeu.

Le leader adjoint de l'opposition officielle prend la parole pour indiquer au leader de la majorité que le pouvoir de retirer un dossier de l'ordre du jour ne revient pas au président du comité exécutif mais au leader de la majorité et que le droit de parole du chef de l'opposition officielle était conforme à l'article 65 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La présidente du conseil déclare l'article 20.24 retiré, avec le consentement unanime des membres présents, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

20.24 1187936003

CM18 0654

Conclure une entente-cadre d'une durée de 12 mois, avec Paris, Ladouceur et Associés inc. pour la fourniture de services professionnels en évaluation immobilière dans le cadre de l'application du règlement 17-055 concernant la contribution aux fins de parcs, pour une somme maximale de 877 777,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16685

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mai 2018 par sa résolution CE18 0892;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services professionnels en évaluation immobilière dans le cadre de l'application du règlement 17-055 concernant la contribution aux fins de parcs;
- 2- d'accorder à Paris, Ladouceur et Associés inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, pour une somme maximale de 877 777,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16685;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1186968001

À 12 h 22, la première leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, soulève une question de privilège pour demander à la présidente du conseil de permettre au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, de s'exprimer sur l'article 20.25 malgré le fait que ce point a été adopté, étant donné qu'il y a eu confusion avec la liste des noms inscrits au tableau pour des débats sur l'article 20.24 et les autres articles réunis, dont l'article 20.25.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, explique à l'assemblée que pour cause de restriction, il n'est pas permis d'avoir plusieurs écrans pour répondre aux besoins de la salle. Elle poursuit et explique que l'utilisation d'un seul écran pour indiquer la liste des intervenants cause problème et que le Bureau de la présidence en est conscient. La présidente du conseil invite les membres inscrits pour une intervention à réitérer leur intention lors de discussions qui le nécessitent étant donné qu'il est difficile de suivre ou de deviner les raisons des demandes d'inscription. Elle poursuit et indique que le point a été adopté et n'accepte pas d'autoriser d'autres interventions. La présidente du conseil confirme qu'elle fera preuve de plus de vigilance dans le futur pour éviter que cela ne se reproduise.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0655

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède, sans contrepartie, à 9333-8580 Québec inc., tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans l'emplacement situé au 2300, rue Tupper, dans l'arrondissement de Ville-Marie en vue de régulariser les titres de propriété de ladite société / Fermer et retirer du domaine public les lots 6 022 781 à 6 022 790 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018 par sa résolution CE18 0897;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de fermer et de retirer du domaine public les lots 6 022 781 à 6 022 790 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède à 9333-8580 Québec inc., tous les droits, titres et intérêts qu'elle pourrait détenir dans l'emplacement situé au nord-ouest du boulevard René-Lévesque Ouest, entre la rue Lambert-Closse et la rue Sussex, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué des lots 6 022 781 à 6 022 790 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sans contrepartie d'aucune nature, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1174501006

CM18 0656

Abroger la résolution CM17 0757 / Approuver le nouveau prix de vente inscrit au projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à M. Sylvain Bélanger, aux fins de transformation et/ou de construction, un emplacement d'une superficie de 931,9 mètres carrés, constitué du lot 5 457 228 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ainsi que la bâtisse érigée au 2, 45^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, pour la somme de 542 111,81 \$, plus les taxes applicables / Déduire du nouveau prix de vente les honoraires pour la radiation des hypothèques, au montant de 905,33 \$, portant le montant de la transaction à 541 206,48 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018 par sa résolution CE18 0898;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'abroger la résolution CM17 0757;

- 2- d'approuver le nouveau prix de vente inscrit au projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à M. Sylvain Bélanger, aux fins de transformation et/ou de construction, un emplacement d'une superficie de 931,9 mètres carrés ainsi que la bâtisse érigée au 2, 45^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, constitué du lot 5 457 228 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 542 111,81 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- de déduire du nouveau prix de vente les honoraires pour la radiation des hypothèques, au montant de 905,33 \$, portant le montant de la transaction à 541 206,48 \$;
- 4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1174962002

CM18 0657

Accorder un soutien financier maximal non récurrent de 750 000 \$, sur une période de 3 ans, à la Société des arts technologiques, pour la réalisation du projet « Partenaire du développement économique de Montréal » / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018 par sa résolution CE18 0904;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal non récurrent de 750 000 \$, sur une période de 3 ans, à la Société des arts technologiques, pour la réalisation du projet « Partenaire du développement économique de Montréal »;
- 2- d'approuver un projet de convention ente la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1184674004

CM18 0658

Accorder un soutien financier maximal non récurrent de 450 000 \$, sur une période de 3 ans, au Regroupement des producteurs multimédia, pour la mise en oeuvre du projet « Activités de soutien au développement de l'entrepreneuriat et à l'essor de l'industrie du multimédia et du divertissement numérique » / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018 par sa résolution CE18 0906;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal non récurrent de 450 000 \$, sur une période de 3 ans, au Regroupement des producteurs multimédia pour la mise en oeuvre du projet « Activités de soutien au développement de l'entrepreneuriat et à l'essor de l'industrie du multimédia et du divertissement numérique »;
- 2- d'approuver un projet de convention ente la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1184674003

Article 20.30

Accorder un soutien financier de 195 973 \$ à l'Institut Pacifique pour la réalisation du projet « Programme Temps Libre dans les parcs la fin de semaine » dans le cadre de la Politique de l'enfant 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018 par sa résolution CE18 0901;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 195 973 \$ à Institut Pacifique, pour la réalisation du projet « Programme Temps Libre dans les parcs la fin de semaine », à même le budget 2018 de la Politique de l'Enfant;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 12 h 28, le leader de la majorité, M. François Limoges, propose de reporter l'étude de l'article 20.30 à une phase ultérieure afin de permettre aux conseillères Christine Black et Rosannie Filato de valider certains points du dossier.

La proposition est agréée.

À 12 h 34, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend la séance du conseil jusqu'à 14 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 28 mai 2018
13 h**

**Séance tenue le mardi 29 mai 2018, 14 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Christian Arseneault, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stéphanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Frantz Benjamin.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. François William Croteau, M. Luis Miranda et Mme Marie-Josée Parent.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare la séance ouverte.

À 14 h 03, le conseil reprend ses travaux et le leader de la majorité, M. François Limoges, avec l'accord des conseillères Black, Filato ainsi que des membres du conseil, rappelle l'article 20.30.

CM18 0659 (suite)

Accorder un soutien financier de 195 973 \$ à l'Institut Pacifique pour la réalisation du projet « Programme Temps Libre dans les parcs la fin de semaine » dans le cadre de la Politique de l'enfant 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la conseillère Christine Black.

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1187497002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Article 20.31

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente cadre d'une durée de 24 mois, avec Tacel Itée pour la fourniture de détecteurs véhiculaires aux intersections munies de feux de circulation - Appel d'offres public 18-16655 (1 soum.) - Montant estimé à 2 231 595,77 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018 par sa résolution CE18 0875;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de détecteurs véhiculaires pour les feux de circulation;
- 3- d'accorder au seul soumissionnaire, Tacel Itée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 231 595,77 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16655;
- 4- d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Lionel Perez

de retourner au comité exécutif le dossier présentement sous étude afin d'obtenir des informations plus satisfaisantes en regard de l'octroi de ce contrat.

Le chef de l'opposition officielle exprime le souhait, dans le cadre de la présente motion de retour du dossier au comité exécutif, qu'il y ait une vérification d'usage auprès du contrôleur général.

Un débat s'engage sur la proposition de retour du dossier au comité exécutif du conseiller Salem et du chef de l'opposition officielle.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, informe les membres du conseil que l'Administration n'est pas favorable à la motion de retour. Il poursuit et propose de suspendre l'étude du dossier et de le reporter à une phase ultérieure afin de permettre au président du comité exécutif d'apporter les explications demandées. Il poursuit et déplore les propos utilisés dans son intervention par le conseiller Salem à l'effet que les appels d'offres seraient dirigés. Le leader de la majorité réitère néanmoins sa proposition de reporter l'étude du dossier.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle.

Le chef de l'opposition officielle informe le leader de la majorité que le rôle de l'opposition est de questionner les dossiers et que les commentaires tenus par le conseiller Salem lors de sa dernière intervention ne visaient pas l'intégrité de l'Administration. Il indique plutôt que les commentaires sur un possible appel d'offres dirigé ont été faits par une compagnie, Orange Trafic, qui s'est désistée du processus d'appel d'offres et dont la lettre fait partie intégrante du dossier à l'étude.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Aref Salem.

Le conseiller Salem prend la parole pour expliquer que son intervention ne visait personne en particulier mais qu'il voulait tout simplement en appeler à plus de vigilance car de tels dossiers laissent croire en effet que l'appel d'offres est dirigé.

La présidente du conseil informe le conseiller Salem que son point a été entendu.

À 14 h 18, du consentement unanime, le leader de la majorité reporte l'étude du dossier à une phase ultérieure.

CM18 0660

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage, dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 11 814 097,22 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 417611 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018 par sa résolution CE18 0884;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 11 814 097,22 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage, dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 3- d'accorder à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 569 097,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 417611;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1187231020

CM18 0661

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Duroking Construction (9200 2088 Québec inc.) pour la réalisation des travaux de reconstruction des infrastructures souterraines (aqueduc et égouts) et de surface (chaussées, trottoirs et bordures), dans une partie de la rue Marcel, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour une somme maximale de 5 824 801,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-001 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018 par sa résolution CE18 0885;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder un contrat à Duroking Construction (9200-2088 Québec inc.) pour la réalisation des travaux de reconstruction des infrastructures souterraines (aqueduc et égouts) et de surface (chaussées, trottoirs et bordures) sur une partie de la rue Marcel, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 824 801,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-001;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1183152005

CM18 0662

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Lanco aménagement inc., pour le réaménagement de sentiers pédestres, de pistes cyclables et d'accès secondaires au parc Maisonneuve - Dépense totale de 2 817 185,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-6109 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018 par sa résolution CE18 0887;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 2 817 185,29 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de sentiers pédestres, de pistes cyclables et d'accès secondaires au parc Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Lanco aménagement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 415 232,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-6109;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1187488004

CM18 0663

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage, dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 13 836 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 417625 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018 par sa résolution CE18 0888;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 13 836 000 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage, dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 584 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 417625;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1187231031

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36 à 20.38 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0664

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de reconstruction d'infrastructures, dans la rue Saint-Dominique, entre les rues Sherbrooke Est et Prince-Arthur Est - Dépense totale de 2 965 579,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DDTTP54-17-21 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018 par sa résolution CE18 0883;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Les Entreprises Michaudville inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour des travaux de reconstruction d'infrastructures, dans la rue Saint-Dominique, entre les rues Sherbrooke Est et Prince-Arthur Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 965 579,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DDTTP54-17-21;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1186441001

CM18 0665

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage, dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 11 041 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 417621 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018 par sa résolution CE18 0886;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 11 041 000 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage, dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Clean Water Works inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 821 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 417621;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1187231028

CM18 0666

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 9354-5309 Québec inc., à des fins de parc public d'intérêt patrimonial, un immeuble situé au 12375, rue du Fort-Lorette, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, constitué du lot 2 494 474 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 5 691 262,50 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018 par sa résolution CE18 0895;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 9354-5309 Québec inc., à des fins de parc public d'intérêt patrimonial, l'immeuble situé au 12375, rue du Fort-Lorette, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, constitué du lot 2 494 474 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 5 691 262,50 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'autoriser une dépense de 22 559,22 \$, net des ristournes de taxes, au budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière et d'imputer la dépense d'entretien en 2018;
- 4- d'ajuster, pour les années 2019 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour un montant de 36 745,36 \$, net des ristournes de taxes;

5- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1171195008

À 14 h 31, le leader de la majorité rappelle l'article 20.31 puisque le président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, est prêt à fournir des explications sur le dossier.

CM18 0667 (suite)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente cadre d'une durée de 24 mois, avec Tacel Itée pour la fourniture de détecteurs véhiculaires aux intersections munies de feux de circulation - Appel d'offres public 18-16655 (1 soum.) - Montant estimé à 2 231 595,77 \$, taxes incluses

Le président du comité exécutif prend la parole, en droit de réplique, et fournit des explications sur les raisons justifiant l'octroi du contrat dans le présent dossier. Par ailleurs, M. Dorais mentionne qu'il a obtenu la liste à jour des firmes à rendement insatisfaisant et indique que le nom de la firme Les Entreprises C. Dubois, n'y figure pas aussi il souhaite, de ce fait, que le leader de la majorité rappelle le contrat inscrit à l'article 20.24, article qui a été retiré plus tôt, puisqu'il a la confirmation, par cette liste, que la firme Les Entreprises C. Dubois ne figure pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant. De plus, il recommande d'aller de l'avant avec le présent dossier.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, informe le président du comité exécutif qu'elle ne peut pas reconnaître son droit réplique car la motion de retour du dossier au comité exécutif a été suspendue afin de lui donner l'opportunité de fournir des explications supplémentaires et, qu'à cette étape-ci, il faut permettre au chef de l'opposition officielle de se prononcer sur le maintien de la motion de retour ou pas à la suite des explications reçues.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle.

Le chef de l'opposition officielle indique que les explications fournies par le président du comité exécutif sur le dossier ne sont pas à la satisfaction de l'opposition officielle. M. Perez soulève une question de règlement ayant trait à la prise de parole de M. Dorais sur l'article 20.24 retiré précédemment. Il poursuit et indique que le président du comité ne peut pas ramener un point à l'ordre du jour qui a été retiré à moins qu'il y ait consentement unanime.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Salem.

Le conseiller Salem rappelle que son intervention portait sur des vérifications à faire concernant l'information au dossier exigeant un type de caméra spécifique, et mentionne, bien que la Commission permanente sur l'examen des contrats n'ait pas soulevé ce point, que ce processus n'est pas conforme et que dans pareil cas il faut lever le drapeau, selon les recommandations de l'inspecteur général, soit en obtenant un avis ou en révisant le processus d'octroi du contrat, pour le bien des Montréalais.

La présidente cède la parole à la conseillère Émilie Thuillier.

La conseillère Thuillier prend la parole pour préciser au conseiller Salem que « soulever le drapeau » sur un point particulier d'un dossier fait également partie du rôle de la Commission permanente sur l'examen des contrats et que si la commission n'a pas jugé bon de souligner ce point dans son rapport, c'est que les membres n'ont pas jugé nécessaire de le faire.

La présidente cède la parole au conseiller Salem.

Le conseiller Salem prend la parole pour préciser que son intervention ne questionnait nullement le mandat de la Commission permanente sur l'examen des contrats et que tout ce qu'il demande c'est que l'étude dossier soit reportée pour permettre au porteur du dossier de procéder aux vérifications requises et afin qu'il puisse fournir des explications claires et satisfaisantes pour faciliter la prise de décision des membres du conseil.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle.

Le chef de l'opposition officielle précise qu'il a déjà siégé à la Commission permanente sur l'examen des contrats et mentionne que le fait que ce questionnement n'a pas été soulevé en commission n'empêche pas qu'il soit soulevé en séance par les membres du conseil. Il poursuit et indique que par le passé, lorsqu'une telle situation survenait, il était de mise de demander un avis du contrôleur général qui faisait un rapport au comité exécutif garantissant ainsi qu'il n'y avait pas de problème à octroyer le contrat. Il demande donc que l'Administration fasse les vérifications nécessaires afin de confirmer la légalité du processus.

La présidente cède la parole au conseiller Rotrand.

Le conseiller Marvin Rotrand prend la parole pour souligner qu'une motion aux fins de retourner un dossier au comité exécutif suspend immédiatement le débat, conformément à l'article 90 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)* et que cette procédure a toujours été suivie. Aussi, il s'explique mal ce débat qui dure depuis plus d'une quinzaine de minutes déjà. Il poursuit et indique, malgré le fait que le débat soit intéressant, que le règlement doit être appliqué.

La présidente du conseil explique au conseiller Rotrand qu'elle a permis le débat parce que le président du comité exécutif était en désaccord avec la motion de retour au comité exécutif et que s'il y avait eu un accord pour cette motion, le conseil aurait poursuivi avec les prochaines étapes.

La présidente cède la parole au conseiller Rotrand.

Le conseiller Rotrand précise que lorsqu'une motion de retour au comité exécutif est proposée lors de l'étude d'un point, la motion met automatiquement fin au débat, avec ou sans le consentement de l'Administration, et indique que le conseil doit statuer sur la motion par un vote.

La présidente cède la parole au leader adjoint de l'opposition officielle.

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, prend la parole pour répondre au conseiller Rotrand qui réfère, dans son intervention, à une motion de report au comité exécutif déposée par le leader de la majorité qui exige un débat restreint mais indique que dans ce cas-ci, soit une motion régulière déposée par tout membre du conseil, elle peut être débattue par tous et qu'il ne s'agit pas d'un débat restreint.

La présidente cède la parole au leader de la majorité.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, prend la parole pour demander de valider la portée de l'application de l'article 90 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) avec le greffier de la Ville, M^e Yves Saindon, après la séance du conseil, afin de clarifier certains points pour la suite des choses et propose d'en discuter à une rencontre avec les leaders, tout en mentionnant que sa compréhension dudit article abonde dans le même sens de l'interprétation qu'en fait le conseiller Rotrand.

La présidente du conseil prend la parole pour apporter des précisions sur sa compréhension de l'article 90 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

La présidente cède la parole au conseiller Caldwell.

Le conseiller Éric Alan Caldwell prend la parole pour fournir des explications, après vérifications avec le service responsable du dossier, au questionnement soulevé par le conseiller Salem sur la précision du type d'équipement spécifique indiqué dans l'appel d'offres. Il poursuit et mentionne qu'effectivement cette précision était nécessaire pour répondre à un besoin spécifique et dans l'optique de réduire les coûts.

La présidente cède la parole au chef de l'opposition officielle.

Le chef de l'opposition officielle prend la parole pour remercier le conseiller Caldwell pour le complément d'information mais réitère sa demande d'obtenir un avis du contrôleur dans le présent dossier. M. Perez dépose, à la demande du président du comité exécutif, une copie de l'extrait authentique du procès-verbal de la séance du comité exécutif du 17 janvier 2018 qui indique que la firme Les Entreprises C. Dubois est inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

La présidente cède la parole au conseiller Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole et fait la lecture de l'article 90 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)* qui stipule « qu'une motion aux fins de retourner un rapport au comité exécutif suspend le débat sur la motion principale. Cette motion ne peut être débattue. L'adoption de cette motion met fin au débat sur la motion principale ». Il poursuit et indique que la procédure a toujours été la même, à savoir que la motion de retour au comité exécutif mettait fin au débat ce qui était suivi du vote afin de disposer de la motion pour ensuite poursuivre l'étude des autres points inscrits à l'ordre du jour.

La présidente du conseil informe le conseiller Rotrand que la lecture qu'elle fait de l'article 90 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)* diffère de l'interprétation qu'en fait le conseiller. Elle mentionne qu'une mise au point sera faite à ce sujet auprès du greffier de la Ville, M^e Yves Saindon.

La présidente cède la parole au conseiller Salem.

Le conseiller Salem prend la parole pour remercier le conseiller Caldwell pour le complément d'information fourni mais maintient toutefois sa motion de retour du dossier au comité exécutif car il est convaincu que la procédure suivie dans le cas de cet appel d'offres ne servira pas les intérêts des Montréalais et des élus qui siègent dans cette chambre, et indique que les membres du conseil ont l'obligation d'ouvrir le marché à tous pour aller chercher le meilleur prix.

La présidente cède la parole au président du comité exécutif.

Le président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, en profite pour déposer la liste des firmes à rendement insatisfaisant qui se retrouve sur le site internet de la Ville de Montréal, liste dont il s'est servi en partie pour son intervention. Il poursuit et mentionne qu'il a déposé une demande auprès de la Direction générale afin de faire réviser la liste officielle et de s'assurer qu'elle correspond bien aux informations contenues dans le dossier voté par le comité exécutif. Il a aussi demandé à ce que la liste apparaissant sur le portail internet de la Ville corresponde bien à la liste officielle et aussi qu'on lui confirme la procédure officielle pour ce faire.

La présidente du conseil prend la parole pour revenir sur l'intervention du conseiller Rotrand et le remercie pour sa mémoire des choses, car après consultation auprès du greffier, elle constate que sa lecture dudit article ne correspondait pas à l'interprétation juste et qu'effectivement une motion de renvoi au comité exécutif met fin au débat et nécessite le vote pour disposer de la motion. Elle poursuit et fait des excuses aux membres pour la durée indue du débat sur ce point.

La présidente cède la parole au leader de la majorité.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, prend la parole pour préciser qu'il ne sera pas nécessaire d'appeler le vote sur la motion de retour du dossier sous étude au comité exécutif du conseiller Salem et du chef de l'opposition officielle, M. Perez, car l'Administration acquiesce à la motion et retourne le dossier au comité exécutif, avec le consentement des membres du conseil, conformément au paragraphe 1 de l'article 80 et de l'article 90 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La présidente du conseil déclare que l'article 20.31 est retourné au comité exécutif pour plus ample étude, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

20.31 1182968009

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0668

Mandater le Service du développement économique pour approuver et déposer au programme ClimatSol-Plus du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) toute demande d'aide financière visant la réhabilitation d'un terrain situé sur le territoire de la Ville de Montréal et reçue à la Ville de Montréal avant le 31 mars 2018

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mai 2018 par sa résolution CE18 0718;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de mandater le Service du développement économique pour approuver et déposer au programme ClimatSol-Plus du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) toute demande d'aide financière visant la réhabilitation d'un terrain situé sur le territoire de la Ville de Montréal et reçue à la Ville de Montréal avant le 31 mars 2018.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1187340001

CM18 0669

Autoriser la signature du renouvellement de l'entente entre la Ville de Montréal et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour une durée d'un an, du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019 - Dépense de 45 000 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mai 2018 par sa résolution CE18 0760;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser le renouvellement de l'entente de collaboration entre la Ville de Montréal et la Fédération québécoise des municipalités (FQM), pour une durée d'un an, soit du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019;
- 2- d'autoriser une dépense de 45 000 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions prévus au projet d'entente;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1184784003

CM18 0670

Adopter le Plan de développement urbain, économique et social (PDUÉS) Turcot

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0824;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le Plan de développement urbain, économique et social (PDUÉS) pour les quartiers aux abords de l'échangeur Turcot.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1180511002

CM18 0671

Approuver la programmation de travaux dans le cadre du programme Infrastructures Québec-Municipalités volet 1.5 (PIQM 1.5), ouvrant droit à une subvention évaluée à 30 M\$ pour des travaux de reconstruction de conduites secondaires d'égout et d'aqueduc en 2019 / Autoriser le Service de l'eau à transmettre cette demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0826;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver une programmation de travaux dans le cadre du programme Infrastructures Québec-Municipalités volet 1.5 (PIQM 1.5), ouvrant droit à une subvention évaluée à 30 M\$ pour des travaux de reconstruction de conduites secondaires d'égout et d'aqueduc en 2019;
- 2- d'autoriser le Service de l'eau à transmettre cette demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1181158003

CM18 0672

Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2018 de la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal, de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent, de la Société de développement commercial Petite-Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, de la S.I.D.A.C. Plaza Saint-Hubert, de la S.I.D.A.C. Promenade Masson et du festival Imagine Monkland - Semaine des arts

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0827;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver les demandes de la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal, de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent, de la Société de développement commercial Petite-Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, de la S.I.D.A.C. Plaza Saint-Hubert, de la S.I.D.A.C. Promenade Masson et du festival Imagine Monkland - Festival des arts pour permettre l'admission du public dans les commerces aux dates et heures indiquées ci-après :

Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal

du 31 mai au 3 juin 2018, sur l'avenue du Mont-Royal entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Fullum;
du 23 au 26 août 2018, sur l'avenue du Mont-Royal entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Fullum, et ce, aux heures et jours suivants :

les jeudis et vendredis : prolongation de 21 h à 23 h;
les samedis : prolongation de 17 h à 23 h;

Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent

du 7 au 17 juin 2018, sur le boulevard Saint-Laurent entre la rue Sherbrooke et l'avenue du Mont-Royal;
du 13 au 16 septembre 2018, sur le boulevard Saint-Laurent entre la rue Sherbrooke et l'avenue du Mont-Royal, et ce, aux heures et jours suivants :

du lundi au vendredi: prolongation de 21 h à 23 h;
les samedis et dimanches: prolongation de 17 h à 23 h;

Société de développement commercial Petite-Italie - Marché Jean-Talon – Montréal

du 8 au 10 juin 2018, sur le boulevard Saint-Laurent entre les rues Saint-Zotique et Jean-Talon;
du 10 au 12 août 2018, sur le boulevard Saint-Laurent entre les rues Saint-Zotique et Jean-Talon, et ce, aux heures et jours suivants :

les vendredis: prolongation de 21 h à 23 h;
les samedis et les dimanches: prolongation de 17 h à 23 h;

S.I.D.A.C. Plaza Saint-Hubert

le 7 juillet 2018, sur la rue Saint-Hubert entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon;
le 18 août 2018, sur la rue Saint-Hubert entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon, et ce, aux heures et jours suivants :

les samedis: prolongation de 17 h à 21 h;

S.I.D.A.C. Promenade Masson

le 25 août 2018, sur la rue Masson entre la rue d'Iberville et la 12^{ème} Avenue, et ce, aux heures et jour suivants :

le samedi: prolongation de 17 h à 18 h;

Festival Imagine Monkland - La semaine des arts

le 24 juin 2018, sur la rue Monkland entre les avenues Harvard et Girouard, et ce, aux heures et jour suivants :

le dimanche de 10 h à 22 h.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1181180002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0673

Autoriser une dépense de 659 953,88 \$, pour le remboursement à Clinique en recherche Pharmascience inc. des coûts engendrés par la décontamination des sols lors de l'expansion de l'immeuble situé au 6111, avenue Royalmount, dans le cadre de la convention intervenue entre la Ville et l'entreprise en date du 17 septembre 1998 (CO98 02079) / Augmenter la dotation revenus-dépenses du Service du développement économique en conséquence

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0833;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 659 953,88 \$ pour le remboursement à la Clinique en recherche Pharmascience inc. des coûts engendrés par la décontamination des sols lors de l'expansion de l'immeuble situé au 6111, avenue Royalmount, dans le cadre de la convention entre la Ville et l'entreprise du 17 septembre 1998 (CO98 02079);
- 2 - d'augmenter la dotation des revenus-dépenses du Service du développement économique en conséquence;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

30.06 1186814003

CM18 0674

Autoriser une appropriation de 500 000 \$ de la réserve de la voirie locale vers le budget de fonctionnement du Service de la mise en valeur du territoire afin de financer des études de scénario optimal pour le réaménagement du passage Rockland, entre l'arrondissement d'Outremont et la Ville de Mont-Royal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0834;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser une appropriation de 500 000 \$ de la réserve de la voirie locale vers le budget de fonctionnement du Service de la mise en valeur du territoire afin de financer en 2018 et 2019 des études de scénario optimal pour le réaménagement du passage Rockland, entre l'arrondissement d'Outremont et la Ville de Mont-Royal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1176626002

CM18 0675

Autoriser une appropriation de 1 276 159 \$ de la réserve de la voirie locale vers le budget de fonctionnement de la Direction des transports, division de l'exploitation du réseau artériel, pour la maintenance et l'entretien des infrastructures des systèmes de transport intelligent (STI) du Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0835;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser une appropriation de 1 276 159 \$ de la réserve de la voirie locale vers le budget de fonctionnement de la Direction des transports, division de l'exploitation du réseau artériel, pour la maintenance et l'entretien des infrastructures des systèmes de transport intelligent (STI) du Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1182968014

CM18 0676

Approuver les modifications à la résolution instituant l'Ordre de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0838;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver les modifications à la résolution CM16 0780 instituant l'Ordre de Montréal comme suit :

« Vu la résolution CM16 0780 instituant l'Ordre de Montréal :

1. Cette résolution est modifiée par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « du maire » par les mots « du maire / de la mairesse ».
2. Cette résolution est modifiée par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « au maire » par les mots « au maire / à la mairesse ».
3. Cette résolution est modifiée par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « le maire » par les mots « le maire / la mairesse ».
4. À l'article 5, sont retirés les mots suivants :
« comportant les mots « L'Ordre de Montréal » et les armoiries de la ville ».
5. L'article 9 (2) de la résolution instituant l'Ordre de Montréal est retiré et remplacé par le paragraphe suivant :
(2) Ne peuvent se porter candidats à l'Ordre :
 - a) Pendant qu'ils sont en fonction les élus, le personnel politique et les employés et cadres des administrations publiques municipale, provinciale ou fédérale;
 - b) Les membres du conseil de l'Ordre qui ne sont pas déjà admis à l'Ordre;
 - c) Les personnes ayant fait l'objet d'une condamnation au criminel.
6. En conséquence, l'article 9 (4) de la résolution devient le point (3) :
(3) Les médailles de l'Ordre ne peuvent être décernées à titre posthume.
7. Après l'article 14 (2), l'ajout du paragraphe suivant :
(3) Ne peuvent faire partie du conseil consultatif de l'Ordre les élus, le personnel politique et les employés et cadres des administrations publiques municipale, provinciale et fédérale.

8. À l'article 16 de la résolution, le mot « proposition » est modifié par « avis ».
9. Après l'article 18, l'ajout du paragraphe suivant:
(2) Les délibérations du conseil de même que les dossiers de candidatures sont confidentiels.
10. En conséquence, la phrase de l'article 18 devient le point 1.
11. L'article 19 (2) est modifié par le suivant :
(2) À l'image du drapeau de Montréal, le revers de la médaille en reproduit les symboles.
12. À l'article 23 (2), sont retirés les mots suivants :
« Pour les grades de commandeur ou commandeur et d'officier ou officière »
Pour être remplacé par « de chaque grade », pour se lire comme suit :
La médaille du grand modèle de chaque grade est suspendue à un ruban permettant de la porter en sautoir.
13. L'article 23 (3) est supprimé, ainsi le point (4) devient le point (3) et le point (5) devient le point (4).
14. À l'article 25 (1) sont retirés les mots suivants :
« le curriculum vitae de la personne candidate ».
15. L'article 27 (1) est supprimé. Ainsi l'article 27 (2) devient 27 (1) et 27 (3) devient 27 (2).
16. À l'article 27 (1), le mot « radiation » est modifié pour « révocation ».
17. Suite à la modification de l'article 27, modifier les mots « paragraphes (2) et (3) » de l'article 28 par « paragraphes (1) et (2) ». »

Adopté à l'unanimité.

30.09 1187935001

CM18 0677

Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2018 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018 par sa résolution CE18 0912;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2018 et d'autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Adopté à l'unanimité.

30.10 1181158004

CM18 0678

Demander au ministre de la Justice de désigner madame Valérie Plante, mairesse de la Ville de Montréal, pour agir à titre de « célébrante compétente » pour célébrer des mariages et des unions civiles sur le territoire de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018 par sa résolution CE18 0921;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de demander au ministre de la Justice de désigner madame Valérie Plante, mairesse de la Ville de Montréal, pour agir à titre de « célébrante compétente » pour célébrer des mariages et des unions civiles sur le territoire de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.11 1183430006

CM18 0679

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1181097005

CM18 0680

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 6 400 000 \$ pour le financement de travaux de réfection et d'amélioration des équipements sportifs relevant de la compétence du conseil de la Ville de Montréal (17-050) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 7 950 000 \$

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 6 400 000 \$ pour le financement de travaux de réfection et d'amélioration des équipements sportifs relevant de la compétence du conseil de la Ville de Montréal (17-050) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 7 950 000 \$ », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1187235002

CM18 0681

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement relatif au remplacement par la Ville de la section privée des entrées de service d'eau en plomb (17-078)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au remplacement par la Ville de la section privée des entrées de service d'eau en plomb (17-078) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1187271002

CM18 0682

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 1 850 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 850 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1187235004

CM18 0683

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1186744003

CM18 0684

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 53 509 000 \$ afin de financer les travaux de protection et de développement durable dans les immeubles municipaux

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 53 509 000 \$ afin de financer les travaux de protection et de développement durable dans les immeubles municipaux », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1187782004

CM18 0685

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1186924002

CM18 0686

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 1 531 000 \$ afin de financer le remplacement du système automatisé de carburant

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 531 000 \$ afin de financer le remplacement du système automatisé de carburant », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.08 1181081001

CM18 0687

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 1 100 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 100 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.09 1181081005

CM18 0688

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 1 100 000 \$ afin de financer le programme d'intégration de véhicules et d'équipements écoresponsable

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 100 000 \$ afin de financer le programme d'intégration de véhicule et d'équipements écoresponsable », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.10 1181081007

CM18 0689

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 26 040 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 26 040 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.11 1181081009

CM18 0690

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 4 200 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île afin de financer des travaux de mise aux normes de la piscine Henri-Bourassa et de la piscine Calixa-Lavallée

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 200 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île afin de financer des travaux de mise aux normes de la piscine Henri-Bourassa et de la piscine Calixa-Lavallée », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.12 1187235005

CM18 0691

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour le financement de travaux de construction de bordures sur la 87^e Avenue dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour le financement de travaux de construction de bordures sur la 87^e Avenue dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.13 1174281006

CM18 0692

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 725 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de protection des équipements sportifs corporatifs

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 725 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de protection des équipements sportifs corporatifs », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.14 1187235003

CM18 0693

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées comprises dans des zones à risques (15-063)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées comprises dans des zones à risques (15-063) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.15 1184107007

CM18 0694

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal (15-040)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal (15-040) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.16 1184107006

CM18 0695

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative à l'abattage de frênes et à leur remplacement (17-077)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative à l'abattage de frênes et à leur remplacement (17-077) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.17 1184107008

CM18 0696

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme (15-077)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme (15-077) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.18 1186924001

CM18 0697

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.19 1186924003

CM18 0698

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer l'acquisition stratégique d'immeubles

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer l'acquisition stratégique d'immeubles », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.20 1187782005

CM18 0699

Avis de motion et dépôt - Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.21 1181180001

CM18 0700

Avis de motion et dépôt - Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de Ville sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) » afin que soit délégué à ce dernier l'exercice de certains pouvoirs liés à l'application du Règlement sur la gestion contractuelle avec la possibilité que le comité exécutif les sous-délègue à un fonctionnaire, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.22 1184990001

CM18 0701

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 53 930 000 \$ pour le financement de la troisième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 53 930 000 \$ pour le financement de la troisième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.23 1187971001

CM18 0702

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements ainsi qu'à l'aménagement et au réaménagement du domaine public dans le secteur du centre-ville (08-056)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements ainsi qu'à l'aménagement et au réaménagement du domaine public dans le secteur du centre-ville (08-056) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.24 1180335004

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 et 42.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0703

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour financer le programme de soutien aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour financer le programme de soutien aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques à l'assemblée du conseil municipal du 23 avril 2018 par sa résolution CM18 0534;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour financer le programme de soutien aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques » à l'assemblée du conseil municipal du 23 avril 2018 par sa résolution CM18 0534;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018, par sa résolution CE18 0622;

Il est proposé par M. François Limoges

Appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1187235001

Règlement 18-023

CM18 0704

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 42 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 42 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières à l'assemblée du conseil municipal du 23 avril 2018 par sa résolution CM18 0535;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 42 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières » à l'assemblée du conseil municipal du 23 avril 2018 par sa résolution CM18 0535;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 avril 2018, par sa résolution CE18 0531;

Il est proposé par M. François Limoges

Appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 42 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1183690001

Règlement 18-024

CM18 0705

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) à l'assemblée du conseil municipal du 23 avril 2018 par sa résolution CM18 0536;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) » à l'assemblée du conseil municipal du 23 avril 2018 par sa résolution CM18 0536;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018, par sa résolution CE18 0621;

Il est proposé par M. François Limoges

Appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1184107003

Règlement 02-002-33

CM18 0706

Adoption - Règlement sur le programme de subvention pour l'acquisition d'une propriété résidentielle / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire 2019 d'un montant de 10,7 M\$

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur le programme de subvention pour l'acquisition d'une propriété résidentielle à l'assemblée du conseil municipal du 23 avril 2018 par sa résolution CM18 0537;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur le programme de subvention pour l'acquisition d'une propriété résidentielle » à l'assemblée du conseil municipal du 23 avril 2018 par sa résolution CM18 0537;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018, par sa résolution CE18 0619;

Il est proposé par M. François Limoges

Appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur le programme de subvention pour l'acquisition d'une propriété résidentielle »;
- 2- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire 2019 d'un montant de 10,7 M\$.

	(M \$) base budgétaire 2018	budget 2019	budget 2020	budget 2021
Gouvernement du Québec	2,6	4,5	4,5	4,5
Ville	7,9	16,7	16,7	16,7
Total	10,5	21,2	21,2	21,2
Budget de fonctionnement additionnel		+ 10,7	+ 10,7	+ 10,7

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1183227001

Règlement 18-025

CM18 0707

Nommer le parc Dickie-Moore dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0864;

Il est proposé par M. François Limoges

Appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer « parc Dickie-Moore » l'espace public constitué du lot 5 197 969 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'angle des avenues De L'Épée et Beaumont, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1184426007

CM18 0708

Nomination de membre au Comité Jacques-Viger

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mai 2018 par sa résolution CE18 0724;

Il est proposé par M. François Limoges

Appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de nommer monsieur Johathan Cha, urbanologue, architecte paysagiste et expert en patrimoine, à titre de membre du Comité Jacques-Viger, pour un premier mandat de 3 ans, à compter du 1^{er} juin 2018, en remplacement de madame Marie Lessard;
- 2- de remercier madame Marie Lessard pour sa contribution au Comité Jacques-Viger.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1187841001

CM18 0709

Motion de l'opposition officielle visant à interdire les bouteilles d'eau de plastique à usage unique à la Ville de Montréal et à mettre en place une stratégie de réduction du plastique sur le territoire de Montréal

Attendu que la Commission européenne a adopté en janvier 2018 une stratégie sur les matières plastiques ayant pour objectif de faire la transition vers une économie circulaire de manière à réduire l'utilisation du plastique et que les emballages plastiques soient 100 % recyclables d'ici 2030;

Attendu que la Grande-Bretagne s'est dotée d'un Plan national pour éliminer les plastiques non essentiels d'ici 2042 et est allée de l'avant avec le bannissement des pailles, des bâtonnets mélangeurs et des cotons-tiges sur son territoire;

Attendu que la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020 et le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal indiquent comme priorité la réduction à la source issue des objectifs 3RV (réduction, recyclage, réemploi et revalorisation);

Attendu que l'un des trois défis du Plan de développement durable 2016-2020 de la Ville de Montréal est d'adopter des pratiques exemplaires, d'innover et de faire preuve de créativité dans le domaine du développement durable;

Attendu que la Ville de Montréal a déjà fait un pas dans la réduction des déchets plastiques en interdisant la distribution des sacs de plastique de moins de 50 microns tel que stipulé dans le règlement 16-051 en août 2016;

Attendu qu'en avril 2018 le conseil municipal a adopté la motion CM18 0555 pour que Montréal soutienne activement l'économie circulaire de la région telle que proposée par l'opposition officielle;

Attendu que les équipements du centre de tri de Montréal nécessitent une modernisation et que ce dernier vit actuellement une crise en ce qui concerne la revente de ses matériaux recyclés;

Attendu que les économies annuelles d'énergie découlant du recyclage de tous les déchets plastiques dans le monde équivalent à 3,5 milliards de barils de pétrole par an;

Attendu que 8 millions de tonnes de déchets de plastique par année se retrouvent dans les océans et que le plastique prend des centaines d'années à se dégrader lorsqu'enfoui;

Attendu que la Métropole est une ville riveraine et qu'il est impératif qu'elle réduise les déchets plastiques qui se retrouveront dans les canaux fluviaux et éventuellement dans les océans;

Attendu que les bouteilles de plastique à usage unique sont une nuisance environnementale et qu'on en retrouve plus de 700 millions par année dans les lieux d'enfouissement au Québec;

Attendu que la Ville de Montréal a la chance de disposer d'une eau potable d'excellente qualité provenant du réseau public, que cette eau a gagné le Prix du public de la Meilleure eau municipale du Québec et a reçu des attestations au Programme d'excellence en eau potable (PEXEP) en 2017;

Attendu que la Ville de Montréal et ses employés doivent donner l'exemple et contribuer à la réduction à la source des matières résiduelles;

Attendu que la Ville de Montréal est la métropole du Québec et que ses actions peuvent avoir un effet d'entraînement et influencer positivement l'ensemble des villes québécoises;

Il est proposé par M. Francesco Miele

Appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

que la Ville de Montréal :

- 1- montre l'exemple en interdisant l'achat et la distribution des bouteilles d'eau en plastique à usage unique notamment de 500 ml, à travers tous les services et les unités d'affaires de la Ville, à l'exception de l'approvisionnement nécessaire en cas de crise ou situation d'urgence;
- 2- mandate la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs de doter la métropole d'une Stratégie de réduction du plastique sur son territoire d'ici les six prochains mois et qu'elle inclue les partenaires du milieu soit, l'industrie du plastique, les commerçants, le milieu environnemental et les citoyens dans la démarche d'élaboration de la stratégie.

Un débat s'engage.

À 15 h 34, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Jean-François Parenteau

d'apporter un amendement à l'article 65.01 en modifiant le texte des deux paragraphes du « Résolu » afin qu'ils se lisent comme suit :

« Que la Ville de Montréal :

- 1- montre l'exemple en interdisant l'achat et la distribution des bouteilles d'eau en plastique à usage unique notamment de 500 ml, à travers tous les services et les unités d'affaires de la Ville, à l'exception de l'approvisionnement nécessaire en cas de crise ou situation d'urgence et pour ce faire, que la Ville travaille les encadrements nécessaires dans le cadre du nouveau Plan de gestion des matières résiduelles dont la révision est en cours, et qui sera soumis pour consultation publique à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable, et les grands parcs en 2018;
- 2- inclut dans son nouveau Plan de gestion des matières résiduelles une Stratégie de réduction du plastique sur son territoire et qu'elle inclue les partenaires du milieu soit, l'industrie du plastique, les commerçants, le milieu environnemental et les citoyens dans la démarche d'élaboration de la stratégie, à travers la consultation publique à tenir par la commission permanente ».

Le vice-président du conseil, M. Sterling Downey juge la proposition d'amendement recevable et la déclare adoptée à l'unanimité.

Le débat se poursuit sur l'article 65.01, tel qu'amendé.

Le vice-président du conseil met aux voix l'article 65.01, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

CM18 0710

Motion de l'opposition officielle pour que Montréal mette en place des consultations prébudgétaires annuelles

Attendu que le budget 2018 de la Ville de Montréal représente plus de cinq milliards quatre cent soixante-dix millions de dollars et que le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2018-2020 prévoit des investissements de six milliards trois cent quatre-vingt-trois millions de dollars;

Attendu que le budget et le PTI sont des documents centraux en démocratie municipale, puisqu'ils représentent et concrétisent les engagements de la Ville envers ses citoyens, en plus de définir les priorités et les orientations qui sont données à la prestation des services publics;

Attendu que les gouvernements du Québec et du Canada mènent depuis plusieurs années des consultations prébudgétaires et qu'ils reconnaissent la contribution déterminante des citoyens dans leurs choix d'orientations en vue de la préparation de leur budget annuel;

Attendu que certains arrondissements, notamment Le Plateau-Mont-Royal et Le Sud Ouest, tiennent déjà des consultations auprès des citoyens dans le cadre de l'élaboration de leur budget d'arrondissement;

Attendu que la mise en place de consultations prébudgétaires annuelles à la Ville de Montréal permettra d'améliorer la participation des citoyens et des organismes de la société civile à la vie démocratique municipale et de consolider la culture de la transparence à la Ville de Montréal;

Attendu que lors de l'étude du budget 2018, la Commission sur les finances et l'administration (CFA) a recommandé unanimement en 2018 que l'administration consulte en amont de la préparation de son budget l'Association des municipalités de banlieues, la CFA ainsi que la Table des maires d'arrondissement sur ses orientations, priorités et prévisions budgétaires (R-2, R-3 et R-4);

Attendu qu'une telle consultation annuelle offrira une occasion pour échanger avec la population, connaître ses priorités et faire émerger de nouvelles idées et qu'il est souhaitable que la population ne soit pas prise par surprise lors de la publication d'un budget par l'administration municipale;

Attendu que lors d'une telle consultation plusieurs acteurs économiques et sociocommunautaires montréalais auront l'occasion d'apporter une contribution unique et pertinente à l'élaboration du budget de la Ville;

Il est proposé par M. Lionel Perez

Appuyé par M. Frantz Benjamin

- 1- que le conseil municipal mandate la Commission sur les finances et l'administration de mener dès cette année et annuellement une consultation prébudgétaire publique et en ligne à laquelle les citoyens, les partenaires de la société civile et les élus sont conviés afin de recueillir les idées et les suggestions des Montréalais en vue de l'élaboration du budget et du Programme triennal d'immobilisations (PTI) de l'année subséquente;
- 2- que la Commission dépose chaque année son rapport au conseil municipal lors de la séance du mois de septembre.

Un débat s'engage.

À 16 h 04, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Il est proposé par M. Benoit Dorais

appuyé par M. François Limoges

d'apporter les amendements suivants à l'article 65.02 :

- 1- De supprimer au 7^e « Attendu » les mots « et qu'il est souhaitable que la population ne soit pas prise par surprise lors de la publication d'un budget par l'administration municipale »;
- 2- D'ajouter un 9^e « Attendu » qui se lit comme suit :
« Attendu que, d'ici le mois de septembre 2018, la charge de travail de la Commission sur les finances et l'administration est déjà importante, notamment avec l'étude du rapport du Vérificateur général »;
- 3- De supprimer dans le 1^{er} « Résolu » les mots « dès cette année » et « et en ligne »;
- 4- De remplacer dans le 2^e « Résolu » le mot « septembre » par le mot « juin ».

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement des conseillers Dorais et Limoges.

Le chef de l'opposition officielle accueille favorablement la proposition d'amendement des conseillers Dorais et Limoges et il souhaite ajouter son nom à titre d'appuyeur.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, met aux voix la proposition d'amendement des conseillers Dorais, Limoges et Perez et la déclare adoptée à l'unanimité.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez afin qu'il exerce son droit de réplique.

La présidente du conseil met aux voix l'article 65.02, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

CM18 0711**Motion de l'opposition officielle pour la simplification des processus bureaucratiques entourant les demandes de subventions des organismes à but non lucratif (OBNL) faites au Service de la diversité sociale**

Attendu que dans l'agglomération de Montréal plus de 400 projets, issus d'organismes à but non lucratif (OBNL) visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ont bénéficié de l'entente de 9 M\$ conclue avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) en 2017;

Attendu que le Service de la diversité sociale a versé un total de 25,3 M\$ en contributions financières à divers organismes montréalais selon la reddition de comptes financière 2017;

Attendu que les processus bureaucratiques à la Ville de Montréal entourant la gestion des demandes de subventions et les méthodes de reddition de comptes sont indûment complexes et fastidieux pour les OBNL qui y sont soumis;

Attendu que les processus actuels nécessitent de nombreux échanges courriels et téléphoniques avec les services de la Ville ainsi que l'usage de fichiers Excel non optimisés pour la gestion de demandes de subventions ou la reddition de comptes;

Attendu que les méthodes de reddition de comptes, notamment la gestion des rapports d'étape produits par les OBNL, ne permettent pas d'utiliser ou de rendre publiques des données statistiques fort pertinentes pour étudier l'évolution des indicateurs de développement social dans l'agglomération;

Attendu que la lourdeur de la bureaucratie entourant les demandes de subventions et la reddition de comptes à la Ville de Montréal est telle, qu'elle décourage certains OBNL de présenter des demandes puisque les charges administratives et la mobilisation des ressources humaines requises sont disproportionnées par rapport aux subventions obtenues;

Attendu que les organismes bénéficiant de subventions du Service de la diversité sociale doivent déjà s'inscrire sur le portail des fournisseurs afin d'obtenir leurs subventions;

Attendu que le Service de la performance organisationnelle a pour objectif en 2018 de poursuivre son Chantier d'optimisation de la gestion des revenus et des paiements;

Attendu que les Services des technologies de l'information et de la performance organisationnelle peuvent contribuer à optimiser les processus administratifs du Service de la diversité sociale en créant un système de gestion numérique des demandes de subventions et des exigences de reddition de comptes pour les OBNL;

Attendu que la simplification des processus administratifs fera en sorte de réduire le nombre d'heures que les OBNL consacrent à répondre aux exigences bureaucratiques de la Ville de Montréal pour plutôt se consacrer à la réalisation de leur mission tout en réduisant leur stress financier;

Attendu que la mise en place d'un tel outil réduira les coûts administratifs du Service de la diversité sociale et facilitera sa comptabilité auprès du Service des finances de la Ville de Montréal;

Il est proposé par M. Benoit Langevin

Appuyé par M. Abdelhaq Sari

que la Ville de Montréal simplifie les processus bureaucratiques en créant un système numérique de gestion optimisé pour faciliter l'administration des demandes de subventions et la reddition de comptes des organismes à but non lucratif (OBNL) afin qu'ils puissent se concentrer sur leur mission et par le fait même réduire les frais d'administration de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Rosannie Filato

appuyé par M. François Limoges

d'apporter les amendements suivants à l'article 65.03 :

- 1- Dans le titre de la motion remplacer le mot « bureaucratiques » par le mot « administratifs »;
- 2- Dans le 3^e « Attendu » remplacer le mot « bureaucratiques » par le mot « administratifs » et remplacer les mots « sont indûment complexes et fastidieux » par les mots « demandent temps et ressources »;

- 3- Dans le 4^e « Attendu » remplacer les mots « non optimisés » par le mot « perfectibles »;
- 4- Dans le 5^e « Attendu » remplacer les mots « d'utiliser ou de rendre publiques des » par les mots « d'automatiser la gestion ou la publication de »;
- 5- De retirer les 6^e, 8^e et 9^e « Attendu »;
- 6- Dans le 10^e « Attendu » remplacer les mots « bureaucratique de la Ville de Montréal » par le mot « administratives » et supprimer les mots « tout en réduisant leur stress financier »;
- 7- D'ajouter un 12^e et 13^e « Attendu » qui se lisent comme suit :

« Attendu que en étroite collaboration avec le Service des technologies de l'information, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) coordonne actuellement l'élaboration et l'implantation d'une nouvelle solution numérique de gestion et de suivi des subventions;

Attendu que à l'instar de solutions comparables mises en place par le Service de la culture et la Direction des sports du SDSS, cette solution numérique vise à répondre aux besoins de gestion et de suivi des programmes administrés par le SDSS, tant pour la ville-centre que pour les arrondissements et les villes liées »;

- 8- De remplacer le texte du « Résolu » par le suivant :

« Que la Ville de Montréal s'engage à poursuivre ses travaux en cours en vue de livrer, à court terme, une solution numérique optimisée de gestion et de suivi des demandes de subventions, afin de simplifier les processus administratifs pour les programmes à but non lucratifs (OBNL) et les aider à se concentrer sur leur mission ».

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement des conseillers Filato et Limoges.

Le chef de l'opposition officielle mentionne que sa formation politique est prête à accepter les modifications proposées à l'amendement à l'étude, cependant, il demande à l'Administration la possibilité de définir « à court terme » dans le Résolu, soit d'indiquer un délai.

Le leader de la majorité indique que l'expression « à court terme » est française et compréhensible donc à cet égard, qu'elle ne sera pas précisée dans le temps.

Le débat se poursuit sur la proposition d'amendement des conseillers Filato et Limoges.

Le chef de l'opposition officielle propose de suspendre les travaux pour quelques minutes afin de trouver une solution satisfaisante.

La présidente du conseil informe l'assemblée qu'il n'y a pas d'accord pour suspendre les travaux. Elle cède la parole au conseiller Abdelhaq Sari.

Le débat se poursuit sur la proposition d'amendement des conseillers Filato et Limoges.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de poser la question préalable relative à l'amendement, conformément à l'article 94 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La conseillère Rosannie Filato utilise son droit de réplique sur la motion d'amendement.

La présidente du conseil met aux voix la proposition d'amendement des conseillers Filato et Limoges et la déclare adoptée à l'unanimité.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Benoit Langevin afin qu'il exerce son droit de réplique sur la motion principale, telle qu'amendée.

La présidente du conseil met aux voix l'article 65.03, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

CM18 0712

Motion visant à renouveler les mandats attribués à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise ainsi qu'à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation en lien avec la résolution CM17 1070

Attendu que des lois ont été adoptées ou mises à l'agenda par les corps législatifs des provinces de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario, visant à augmenter le salaire minimum au sein de ces juridictions à 15 \$ de l'heure;

Attendu que, depuis le 1er janvier 2018, le salaire minimum en Ontario est passé à 14 \$ de l'heure alors que le gouvernement du Québec a légiféré que le salaire minimum au Québec sera de 12 \$ de l'heure à partir du 1er mai 2018 et sera indexé au coût de l'inflation chaque année, plaçant ce montant bien au-dessous du salaire minimum accordé dans les juridictions voisines au Canada et aux États-Unis; cette situation créant une incitation forte pour les travailleurs de quitter le marché du travail québécois;

Attendu qu'au cours du débat du 22 août 2017 précédant l'adoption de la résolution CM17 1070 intitulée « *Motion non partisane de soutien pour un salaire minimum à 15 \$ de l'heure au Québec d'ici 2019* », il a été porté à l'attention du conseil que le gouvernement de l'Ontario avait fait valoir qu'un salaire minimum plus élevé permettrait d'aider les entreprises en augmentant leur productivité, d'augmenter la rétention d'employés, d'accroître le pouvoir d'achat des travailleurs, de promouvoir particulièrement la cause des femmes qui se trouvent de manière disproportionnée parmi les travailleurs au salaire minimum; et que cette mesure était ainsi un engagement pour davantage d'égalité tout en créant des lieux de travail et des emplois plus justes en s'assurant notamment que les travailleurs à temps partiel soient payés au même montant à l'heure que les travailleurs à temps plein pour le même travail;

Attendu que promouvoir un salaire de vie décent ainsi qu'une meilleure qualité de vie pour les Montréalais vivant avec un salaire est dans l'intérêt de tous;

Attendu que le conseil municipal a référé ladite motion par la résolution CM17 1070 à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise ainsi qu'à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation afin d'étudier tous les impacts de l'application d'un salaire minimum à 15 \$ de l'heure sur l'économie montréalaise ainsi que les effets sur l'ensemble des activités de la Ville de Montréal;

Attendu que lors de l'adoption du programme d'activités des commissions permanentes du conseil municipal pour l'année 2018, ni la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise ni la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation n'ont reconduit l'étude de la motion telles que mandatées par la résolution CM17 1070;

Attendu que cette non-reconduction est une atteinte à l'autorité du conseil municipal et aux rôles et fonctions des commissions permanentes;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

que le conseil mandate de nouveau la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise ainsi que la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation afin que l'étude de la motion CM17 1070 soit identifiée comme un dossier prioritaire et invite ces commissions à présenter leurs rapports à la séance du conseil municipal de septembre 2018 au plus tard.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Marvin Rotrand

de reporter la motion inscrite à l'article 65.04 à la prochaine assemblée du conseil municipal, en vertu du 2o paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal*.

Adopté à l'unanimité.

65.04

À 16 h 57, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Cathy Wong
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE

INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2017 – 2021
Conseillers municipaux – 2018
Le 28 mai 2018

Bissonnet, Michel, Perez, Lionel